

FCP de droit français
HSBC ESG EURO MONEY MARKET

Rapport annuel
au 30 décembre 2025

FCP HSBC ESG EURO MONEY MARKET

Sommaire

Informations concernant les placements et la gestion	3
Rapport d'activité	4
Informations réglementaires	26
Certification du Commissaire aux Comptes	29
Comptes Annuels	33
Bilan Actif	34
Bilan Passif	35
Compte de résultat	36
Annexes	38
Informations générales	39
Evolution des capitaux propres et passifs de financement	51
Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés	56
Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat	62
Inventaire des actifs et passifs en EUR	76
Annexe SFDR	84
Rapport Loi Energie Climat (LEC) - Article 29	93

FCP HSBC ESG EURO MONEY MARKET

Informations concernant les placements et la gestion

Société de gestion

HSBC Global Asset Management (France)

Dépositaire et Conservateur

CACEIS Bank

Gestionnaire comptable par délégation

CACEIS Fund Administration

Commissaire aux comptes

Ernst & Young Audit

Rapport d'activité

Panorama macroéconomique

Au cours du premier trimestre 2025 (T1), la nouvelle administration américaine a annoncé des hausses tarifaires sur les produits importés aux Etats-Unis, afin de réduire le déficit de la balance commerciale (918 milliards USD en 2024) et générer des recettes fiscales issus des tarifs douaniers. Ainsi, des relèvements de droits de douane ont été mis en place au T1: 10% en Chine le 4 février, puis 10% supplémentaire le 4 mars ; 25% sur l'acier et l'aluminium à partir du 12 mars ; 25% sur les produits importés du Canada et du Mexique à partir du 4 mars, avec une exemption temporaire des biens couverts par l'accord de libre-échange États-Unis-Mexique-Canada ; puis 25% sur l'automobile (à partir du 3 avril) et les pièces détachées (à partir du 3 mai). Ces annonces ont confirmé le virage protectionniste de la nouvelle administration, avec l'intention d'aboutir à des accords bilatéraux qui sécuriseraient des débouchés pour les produits américains. Selon l'administration américaine, de nouveaux tarifs devraient être annoncés début avril, ce qui porterait la moyenne des droits de douane à des niveaux inédits depuis la seconde Guerre mondiale. La hausse des tarifs douaniers va impacter le consommateur américain avec effet immédiat, le temps que des biens substitutifs puissent être produits localement. A ce stade, l'industrie automobile est la plus affectée, mais aussi l'aéronautique et la métallurgie. Au-delà de l'impact direct sur les produits importés, les incertitudes sur l'évolution des tarifs, entre escalades ou compromis, ajoutent un coût supplémentaire lié au choc de confiance qui affecte les décisions d'investissement, et la réorganisation des chaînes de production. Le coût de ces surtaxes dépendra de la durée de leur application, de l'évolution des taux de change, de l'élasticité des prix des produits concernés et du pouvoir de fixation des prix des entreprises. Aussi les pays impactés peuvent prendre des mesures contracycliques de soutien sous diverses formes, comme annoncé en Chine, en Allemagne ou dans l'Union européenne, d'où des estimations très variables des effets sur la croissance et l'inflation. Les perspectives de croissance et d'inflation ont commencé à être révisées négativement aux Etats-Unis et ses plus proches partenaires commerciaux Canada et Mexique, mais aussi Japon et Allemagne. Ainsi pour les Etats-Unis, la tendance favorable des années post-covid et des semaines qui ont suivi les élections de novembre s'est retournée, ce qui remet en question « l'exceptionnalisme américain ». Le consensus des économistes a commencé à augmenter le risque de récession aux Etats-Unis et réduire graduellement les prévisions de croissance du PIB² (2.1% estimé fin décembre à 1.9% en 2025 et 2026), avec une inflation anticipée à 3.0% fin mars (contre 2.5% en décembre). Au Canada, au Mexique, ou en Allemagne, l'activité économique pourrait être proche de la récession en 2025. En Allemagne, l'adoption en mars d'une relance fiscale massive vise la transformation des capacités de production du pays, mais ne pourrait se déployer que progressivement, à partir de 2026. Les décisions américaines ont en effet conduit l'Allemagne à un virage fiscal historique, incluant 1) la réforme de son régime budgétaire qui permettra d'exclure toutes les dépenses de défense au-dessus de 1% du PIB (EUR 100 milliards par an), et 2) un plan massif d'infrastructures (EUR 500 milliards sur 12 ans). Au niveau de l'Union européenne, des mesures de relance budgétaire ont été annoncées avec un soutien renforcé à la sécurité et la défense (ReArm Europe qui pourrait potentiellement apporter EUR 800 milliards d'investissements supplémentaires comparés à 2021). En Chine, les conséquences négatives de l'escalade tarifaire sur la croissance devraient être compensées par des mesures favorables à la consommation, d'où un effet favorable plus immédiat qu'en Allemagne. Le plan de relance chinois inclurait un soutien aux revenus et aux patrimoines des ménages, et une amélioration de la protection sociale, ce qui conduira à une cible du déficit budgétaire de 4% du PIB et une forte hausse des émissions de dette souveraine.

Au second trimestre 2025 (T2), les annonces de relèvements tarifaires ont culminé le 2 avril lors du « Liberation day ». Malgré la désescalade qui a suivi, le taux effectif moyen des droits de douane américains a bondi de 2.4% en février à 15.6% en juin, au plus haut depuis 1937. La nouvelle administration américaine compte sur les revenus des droits de douane (anticipés à 300 milliards

FCP HSBC ESG EURO MONEY MARKET

USD) pour financer en partie ses dépenses budgétaires, notamment des baisses d'impôts. Elle anticipe qu'à terme, le choc protectionniste devrait permettre de résorber le double déficit budgétaire et commercial américain (qui s'élevait à -7.3% et -3.9% du PIB respectivement en 2024). Les négociations commerciales en cours maintiennent cependant une extrême incertitude qui contribue à peser sur la confiance des entreprises et sur la croissance. Ces tensions ont aussi compliqué l'interprétation des publications économiques en raison des effets d'anticipations. Les entreprises ont en effet accéléré leurs échanges commerciaux avant les relèvements tarifaires, ce qui a entraîné une accumulation des stocks. Ainsi, aux Etats-Unis, le PIB s'est contracté au T1 (-0.5% en variation trimestrielle annualisée) : le choc protectionniste a entraîné une contribution négative du commerce extérieur liée à l'envolée des importations. Autre effet du protectionnisme : le bond de l'investissement non-résidentiel (23.8% au T1 contre -5.6%) du fait de l'accélération de l'implantation des firmes étrangères sur le territoire américain. Dans le même temps, le consommateur américain s'est montré prudent, et a freiné ses dépenses (0.5% en variation trimestrielle annualisée au T1 contre 4% au T4). Dans ce contexte, le consensus des économistes³ a encore revu à la baisse ses anticipations de croissance aux Etats-Unis, à 1.5% en 2025 et 1.6% en 2026. A l'inverse, en zone euro, la croissance du PIB s'est accélérée (+0.6% en variation trimestrielle) en raison du bond des exportations de produits pharmaceutiques et de voitures vers les Etats-Unis. De même en Chine, Taiwan et les principaux partenaires américains, Canada, Mexique, mais aussi Brésil, Inde ou Royaume-Uni, l'activité économique a surpris favorablement. Pour faire face au choc protectionniste, certains pays ont mis en place de nouvelles stratégies. Les banques centrales ont accéléré leur cycle d'assouplissement monétaire, en Europe (zone euro, Suisse, Norvège, Suède), et dans la plupart des pays d'Asie et d'Amérique latine. Les répercussions des hausses tarifaires sur l'inflation restent à venir. Dans la plupart des pays, l'inflation devrait augmenter à court terme, mais les effets de substitution vers d'autres produits importés ainsi que le ralentissement de la demande pourraient limiter les pressions haussières sur les prix. Le consensus des économistes³ estime l'inflation aux Etats-Unis à 2.9% en 2025 et 2.8% en 2026, mais à 2.0% en zone euro. A horizon de 2026, passé le choc immédiat, l'inflation devrait converger vers les cibles des banques centrales, malgré quelques persistances, notamment aux Etats-Unis ou au Royaume-Uni.

Au troisième trimestre (T3) 2025, les économies émergentes se sont démarquées de celles des pays avancés, avec une croissance relativement robuste comparée à celles des pays avancés, et cela dans un contexte de persistance des incertitudes géopolitiques. Les économies émergentes bénéficient, dans l'ensemble, de certains facteurs de résilience, notamment d'endettements publics relativement moins élevés, de comptes courants positifs et d'écarts d'inflation qui se réduisent. Ainsi dans un contexte mondial de décélération des prix, l'inflation des économies émergentes⁴ est attendue à 5.0% en moyenne en 2025-2026, comparée à 2.3% pour les économies avancées⁴. Enfin la tendance à la dépréciation du dollar US a permis aux banquiers centraux des économies émergentes de poursuivre les baisses de taux directeurs avec des effets contrôlés sur leurs devises. Ces politiques monétaires globalement accommodantes ont soutenu l'investissement et la demande intérieure. L'amélioration des fondamentaux des économies émergentes comparées à celles des pays avancés facilite la mise en place des politiques de soutien à moyen terme en vue d'une moindre dépendance vis-à-vis de l'économie américaine. Les mesures protectionnistes américaines contribuent cependant à peser sur les perspectives de croissance du PIB⁴, notamment en Inde (+6.5% en 2025 contre +9.2% en 2024) et en Chine (+4.8% en 2025 puis +4.2% en 2026 contre +5.0% en 2024). En zone euro⁴, la relance fiscale allemande et les politiques de défense, d'infrastructure et de sécurité stratégique devraient diminuer le risque de récession et permettre une croissance stable à 1.3% en 2025, 1.1% en 2026 puis 1.5% en 2027. En revanche aux Etats-Unis⁴, le décrochage de croissance estimé est significatif, avec un PIB attendu à +1.8% en 2025 contre +2.8% en 2024. La politique économique américaine reste en effet la principale source d'aléa. Les nouveaux accords de relèvements des droits de douane avec une soixante de pays sont assortis de trêves temporaires, de quotas et d'exemptions sectorielles qui contribuent à brouiller les perspectives, notamment sur l'inflation et l'emploi, avec des conséquences sur la politique monétaire de la Réserve fédérale (Fed). De plus, les pressions de l'administration américaine sur le président de la Fed pour accélérer la baisse des taux, ou encore celles exercées sur le Congrès pour relever

FCP HSBC ESG EURO MONEY MARKET

le plafond de la dette ont entraîné des questionnements sur l'indépendance de la banque centrale et sur la soutenabilité de la dette publique (122% du PIB estimé en 2025 et en progression à horizon de 2028). Cet environnement met donc en doute « l'exceptionnalisme américain » qui, depuis 2010, s'est caractérisé par une surperformance économique et financière des Etats-Unis vis-à-vis du reste du monde.

Le quatrième trimestre 2025 (T4) a vu des développements favorables, parmi lesquels la désescalade des conflits commerciaux, un cessez-le-feu au Moyen-Orient, la résilience de l'activité économique mondiale et la poursuite de l'accommodation monétaire de la Réserve Fédérale américaine (Fed). L'année 2025 a donc terminé sur des prévisions économiques relativement stables comparées à celles attendues à la même époque l'an dernier. L'envolée des exportations vers les Etats-Unis et la constitution de stocks avant l'introduction des tarifs n'a pas entraîné de contre-coups majeurs par la suite. L'accommodation des banques centrales, l'abondance de liquidités et d'épargne, la baisse des prix de l'énergie, la montée en puissance des investissements technologiques et de défense, le redéploiement des chaînes d'approvisionnement et des marchés d'exportations, enfin les relances budgétaires ont permis jusqu'à présent d'amortir le choc tarifaire. Au final, malgré le protectionnisme américain, les grandes économies devraient atteindre leurs prévisions de croissance⁵, soient pour les Etats-Unis 2.0% en 2025 et 2.1% en 2026, et pour le Japon 1.2% en 2025. La croissance du PIB devrait dépasser les prévisions initiales en zone euro avec 1.4% en 2025 (contre 1.1% prévu fin 2024), de même au Royaume-Uni (1.4% en 2025 contre 1.2% initialement). Au cours du T4 2025, l'instauration de nouveaux droits de douane américains de 100% sur les exportations chinoises a été évitée de justesse, et le contrôle des exportations de terres rares chinoises a été repoussé d'un an. Les Etats-Unis ont signé en parallèle une coopération sur les terres rares avec la Thaïlande et la Malaisie. Dans le même temps, les publications de croissance du PIB au 3^{ème} trimestre ont été, dans l'ensemble, plus élevées que prévu. Aux Etats-Unis, la croissance du PIB au T3 a une nouvelle fois surpris à la hausse : +4,3% en rythme trimestriel annualisé (contre +3,3% attendu), la plus forte accélération trimestrielle en deux ans. Plusieurs facteurs ont permis ce rebond : une forte consommation privée, la relance des dépenses publiques, et enfin une orientation favorable des exportations combinée à un repli des importations.

En zone euro, la croissance du PIB est ressortie à +0,2% t/t au T3, soutenue par les investissements publics et privés ainsi que la bonne tenue des exportations. La France (PIB +0.5% t/t grâce au boom des exportations aéronautiques) et l'Espagne (+0.6% t/t grâce à une forte demande intérieure) ont vu des progressions de PIB supérieures à la moyenne de la zone euro. Cette performance a permis de compenser la stagnation en Allemagne (difficultés persistantes du secteur industriel, contraction de la consommation privée) et l'atonie du PIB en Italie (+0.1% t/t en raison de la faiblesse des dépenses des ménages). Enfin en Chine, l'objectif de croissance du PIB de 5.0% en 2025⁵ devrait être atteint, grâce au soutien des exportations et de la production industrielle. La demande intérieure n'a certes pas montré de signes de reprise, pénalisée par le marasme du marché immobilier ainsi que la faiblesse de l'emploi et de la confiance des ménages. Cependant, les autorités chinoises continuent de se montrer favorables à des efforts de soutien, notamment via des prêts bancaires à la consommation et davantage de prestations sociales, en particulier pour les familles.

Dans un contexte de résilience de la croissance, l'inflation n'a pas ralenti autant que prévu en 2025. L'inflation moyenne en 2025 est à présent estimée⁵ à 2.8% aux Etats-Unis (contre 2.5% il y a un an), à 3.4% au Royaume-Uni (2.5% il y a 12 mois), 3.1% Japon (contre 2.1% prévu fin 2024). En zone euro en revanche, la modération de l'inflation (2.1% en 2025) est restée proche des attentes de fin 2024 (2%). Enfin en Chine, en raison des surcapacités industrielles et de la faiblesse de la demande intérieure, l'inflation en 2025 ne devrait atteindre que 0.1%, alors que le consensus⁵ estimait une remontée à 1.0% il y a un an.

Panorama financier

Au cours du premier trimestre 2025 (T1), l'extrême incertitude liée aux perspectives tarifaires et économiques des Etats-Unis et ses partenaires commerciaux ont entraîné un virage des positionnements consensuels des investisseurs, et une rotation des performances des marchés

FCP HSBC ESG EURO MONEY MARKET

mondiaux. Les actifs gagnants en 2024, ainsi les actions américaines, ont perdu au T1 2025 (indice MSCI US -5% par rapport au quatrième trimestre 2024 (t/t), du fait de la chute des valeurs technologiques). A l'inverse, les actions peu performantes en 2024, faiblement valorisées ou défensives ont retrouvé les faveurs des investisseurs : bourses des pays émergents (indice MSCI EM +4.5% t/t), avec en tête la Chine (MSCI +16.8% t/t) et les actions européennes (MSCI Eurozone +9.3% t/t). Le changement historique du régime fiscal allemand et le signal d'une stratégie de défense européenne ont exacerbé l'intérêt des investisseurs pour la région, ce qui a boosté les indices boursiers (MSCI) : hausses de +12% t/t en Allemagne, +18.4% t/t en Espagne, +13.8% t/t en Italie, +7% t/t en France et au Royaume Uni. Ces mouvements de rotation de marchés ont reflété une réévaluation du principe d'« exceptionnalisme américain » selon lequel il n'y a pas d'alternatives aux technologies, à la défense ou aux plans de relances américains. Aussi, le principe de valeur refuge de la devise américaine a été remis en question ce trimestre, comme l'ont montré la baisse du dollar US (indice DXY¹ -4.1% t/t) et la poursuite du renforcement de l'or (+17.6% t/t) au prix inégalé de USD 3085 l'once fin mars. Sur les marchés des matières premières, les incertitudes sur la croissance économique, et les discussions en vue de résoudre la crise russo-ukrainienne ont entraîné une baisse des prix du pétrole (Brent -3.3% t/t), et surtout du gaz naturel (-17.9% t/t). Sur les marchés de crédit, les incertitudes sur les politiques tarifaires et le commerce mondial ont fortement affecté les segments des obligations d'entreprises, notamment les plus risquées (High Yield HY) ou les indices émergents libellés en dollar US, et seul le crédit européen de qualité (Investment Grade) a performé favorablement au T1. Dans un contexte d'extrême incertitude, les prévisions consensuelles sur les politiques des banques centrales se sont fortement ajustées par rapport aux attentes du dernier trimestre 2024. Les incertitudes sur la croissance et les phases de volatilité ont entraîné un retournement des anticipations vers davantage d'assouplissement monétaire. Ainsi les rendements 10 ans des obligations souveraines ont fortement baissé aux Etats-Unis au T1 (-32pdb à 4.25%), au Royaume-Uni (-12pdb à 3.4%), au Canada (-21pdb à 3.0%), et au Mexique (-97pdb à 9.4%). A l'inverse, le changement de régime budgétaire en Allemagne et le plan de défense européen ont conduit à une forte montée des taux 10 ans. Bien qu'en repli par rapport à leurs pics lors des annonces de mi-mars, les rendements 10 ans des obligations souveraines ont atteint, à fin mars, 2.73% en Allemagne (+36pdb t/t), 3.85% en Italie (+33pdb t/t), et 3.43% en France (+24pdb t/t). Quant aux obligations souveraines des pays émergents, les meilleures performances au T1 revenaient à l'Amérique latine, notamment le Mexique où la banque centrale a réagi aux droits de douane par une accélération des baisses de taux, ou au Brésil où le resserrement monétaire en cours pourrait être réduit, voire remis en question.

Au second trimestre 2025 (T2), les annonces tarifaires de la nouvelle administration américaine, les incertitudes sur les politiques fiscales et budgétaires ainsi que la montée des risques géopolitiques ont entraîné une forte volatilité des marchés. Au plus fort des annonces tarifaires du 2 avril (« Liberation Day »), les indices boursiers (MSCI World*) avaient chuté de -10%. Puis la pause annoncée sur les droits de douane réciproques (limités à 10% pendant 90 jours pour tous les pays à l'exception de la Chine) a favorisé un net rebond des marchés actions. La désescalade qui a suivi, puis les annonces d'accords commerciaux avec le Royaume Uni, puis la Chine ont permis un brusque retournement des marchés d'actions. Les indices boursiers (MSCI World) ont ainsi fini le trimestre en hausse de 9% (t/t variation trimestrielle) et de 7% depuis le début de l'année. Les actions des pays développés (MSCI DM +9.6% t/t) ont légèrement surperformé celles des pays émergents (MSCI EM +6.3% t/t), en raison du rattrapage de la bourse américaine (+11.9% t/t). En revanche, les places boursières n'ont gagné que 3.9% t/t en zone euro, 3.5% t/t au Japon et 1.1% t/t en Chine, suite aux fortes progressions du trimestre précédent.

Les développements de la politique américaine ont exacerbé la volatilité des marchés obligataires. Ainsi, les rendements 10 ans des Treasuries ont chuté à 4.0% dans le sillage des annonces tarifaires du « Liberation Day » puis ont grimpé à 4.60% en mai avant de se replier à 4.23% fin juin, quasi-inchangé par rapport à fin mars. La dégradation de la note américaine d'un cran (Aa1 au lieu de Aaa) annoncée par Moody's en mai s'est ajoutée aux fortes incertitudes sur la trajectoire budgétaire américaine. Le Congressional Budget Office (CBO) a en effet estimé que le projet de loi budgétaire approuvé par la Chambre des Représentants (en cours d'examen au Sénat) pourrait entraîner une

FCP HSBC ESG EURO MONEY MARKET

augmentation importante de la dette publique, au-delà de 118.5% du PIB en 2035 (contre 97.8% en 2024). De plus, les inquiétudes sur l'indépendance de la Réserve fédérale américaine (Fed) sont montées d'un cran. Le Président Trump s'est en effet plusieurs fois opposé ouvertement aux décisions d'une pause du cycle de baisses de taux. Ceci laisse anticiper que le prochain président de la Fed (nommé en 2026 par le Président Trump) soutiendrait une politique favorable aux baisses de taux, malgré le risque plus élevé d'inflation persistante. Dans ce contexte d'incertitudes, la devise américaine (indice DXY¹ -7% t/t au T2) n'a pas bénéficié de son statut historique de valeur refuge. Les flux acheteurs se sont reportés sur des alternatives au dollar US, tels que le franc suisse (+11% t/t) ou l'euro (+9%t/t), voire l'or (+7%t/t). En dehors des Etats-Unis, l'affaiblissement du dollar a permis aux banques centrales de poursuivre leurs cycles de baisses de taux sans craindre une dépréciation de leurs devises. Les assouplissements monétaires réalisés et anticipés ont donc favorisé les marchés obligataires, avec un mouvement de pentification des courbes de taux. Les actifs les plus risqués ont surperformé, tant sur le crédit (High Yield) que sur la dette souveraine, notamment en Amérique latine (Mexique, Brésil), Afrique du sud, Turquie, mais aussi pour la périphérie de la zone euro, c'est-à-dire Espagne, Italie, Portugal. Enfin sur les marchés de matières premières, les tensions au Proche-Orient (conflit Israël-Iran) et le risque de fermeture du détroit d'Ormuz) ont relancé la volatilité sur les prix de l'énergie. Ainsi le prix du baril de pétrole (WTI) a atteint 79 USD, avant de se replier à 65.1 USD fin juin (-6% t/t).

Au troisième trimestre (T3) 2025, les actions des pays émergents (MSCI EM +12.5% t/t) ont surperformé les bourses des pays développés (MSCI DM +7.6% t/t), une tendance qui se poursuit depuis le début de l'année, puisque l'indice MSCI EM a progressé de 25% contre 15% pour l'indice des pays développés (MSCI DM). Cette performance est tirée par les actions chinoises (MSCI Chine +19.8% t/t et +41.4% depuis le début de l'année), et par la bourse sud-africaine (MSCI +17% t/t ; +43.1% depuis fin 2024).

Le bond de l'or (+16.8% t/t au T3 ; +47% depuis le début de l'année), l'envolée des secteurs technologiques et des services d'information ont porté les marchés boursiers. Aux Etats-Unis, l'indice MSCI a monté de 8% t/t (+15% depuis fin 2024), avec des évolutions proches au Japon et au Royaume-Uni. Les actions de la zone euro au T3 n'ont pris que +4.3% t/t, mais ont pris une avance de +18.5% depuis le début de l'année. Les indices boursiers en zone euro ont évolué de manière hétérogène au T3 : surperformances en Espagne (+12.5% t/t) et Italie (+7.8% t/t), repli en Allemagne (-1.2% t/t) et sous-performance en France (+3.1% t/t). Comme attendu, la Fed a réduit sa cible de taux Fed Funds de 25pdb, reprenant ainsi son cycle de baisses de taux après une pause de plusieurs mois. Malgré les divergences importantes au sein du Comité, et la prudence du président de la Fed, les anticipations de marchés sur les taux de la Fed se sont inscrites en forte baisse, avec environ -50 pdb d'ici fin décembre, et encore -75pdb à 100 pdb en 2026. Le marché obligataire américain a été marqué par un léger mouvement de pentification : le taux des obligations du trésor 2 ans s'est réduit de 11 pdb, comparé à une diminution de 8 pdb pour le taux 10 ans. La décision de la Fed a entraîné un mouvement de baisses des taux des obligations d'état dans une majorité des pays émergents, à l'exception du Brésil (fin du cycle d'assouplissement monétaire) et de l'Inde (inflation élevée). En Europe, les anticipations sur les taux de la Banque centrale européenne ont peu varié, toujours placées sous le signe d'un statu quo monétaire. Au final au T3, les taux 10 ans des obligations souveraines ont donc été orientés à la hausse, avec +25 pdb (France), +21 pdb (Royaume-Uni), +10pdb (Allemagne) et +6 pdb en Italie. La reprise du cycle de baisses des taux de la Fed a participé à l'appétit pour le risque. Sur les marchés du crédit, les obligations à haut rendement « High Yield » ont ainsi surperformé leurs homologues moins risqués « Investment Grade ». Le taux de change du dollar (indice DXY¹) a légèrement progressé au T3 (+0.9% t/t), mais reste perdant depuis le début de l'année (-10%), notamment face à l'euro et au franc suisse (qui ont gagné respectivement +13.3% et +13.9% depuis fin 2024).

Au quatrième trimestre (T4) 2025, les actions des pays émergents (MSCI EM +5.7% t/t) ont continué de surperformer les bourses des pays développés (MSCI DM +3.5% t/t) soient, depuis fin 2024, des hausses de 32.1% a/a et 18.9% a/a, respectivement. Les niveaux de valorisations élevées des actions américaines, notamment technologiques, ont poussé les investisseurs à diversifier leurs

FCP HSBC ESG EURO MONEY MARKET

placements. La percée chinoise dans le domaine de l'intelligence artificielle et des hautes technologies, les politiques radicales de l'administration américaine ont favorisé une diversification des flux investisseurs. La dépréciation du dollar US (indice DXY¹ -9.4% a/a), la poursuite de l'accommodation monétaire des banques centrales, la désescalade des tensions commerciales, enfin la détente des prix du pétrole (WTI à USD 57.4/baril ; -7.9% t/t ; -19.9% a/a) ont contribué à soutenir la confiance des investisseurs. La montée en puissance des technologies digitales (centres de données, intelligence artificielle) a laissé entrevoir la possibilité de fortement améliorer la productivité. Les hausses des prix de certains métaux rares, et le contrôle de la Chine d'une grande partie de ces métaux ont soutenu les actions chinoises (MSCI +30.7% sur an). Les bourses des pays détenteurs de ressources minières, avec l'envolée du prix cuivre (+17% t/t ; +41.1% a/a) et de l'or (+11.9% t/t ; +64.6% a/a) ont connu un fort rattrapage, et certains indices boursiers ont réalisé de fortes performances sur un an : +56.9% a/a en Afrique du Sud ; +85% en Colombie ; +57.4% au Chili ; +35.7% au Mexique ; +35.7% au Brésil.

Dans les pays développés, les bourses ont grimpé de 57% a/a en Espagne, +32.2% a/a en Italie, +25.8% a/a au Royaume-Uni. Ces progressions ont éclipsé celles de l'Allemagne (+17.9% a/a), des Etats-Unis (+17.7% a/a), et de la France (+10.3% a/a, en raison des incertitudes politiques et budgétaires).

Sur les marchés obligataires, les rendements 10 ans des obligations souveraines ont monté au T4 à l'exception du Royaume-Uni (-9 pdb à 4.48%). Ces mouvements au T4 ont reflété les anticipations de politiques monétaires, soit une pause attendue en zone euro, la poursuite des baisses de taux au Royaume-Uni, et à contrario une hausse au Japon. Aux Etats-Unis, la Fed a réduit trois fois ces taux depuis septembre, soient 75pdb de baisses (à 3,75%- 4,00%) et a annoncé interrompre la réduction de son stock d'actifs (QT) à partir du 1er décembre. Mais la trajectoire des taux de la Fed est restée sujette à de fortes incertitudes, en raison du renouvellement du mandat du président en 2026, mais aussi de la suspension des statistiques US pendant près de 45 jours suite au « government shutdown ». Ces incertitudes ont entraîné des prises de bénéfices sur les marchés de crédit au T4, avec de légers écartements de spreads, tant sur les segments des obligations les plus risquées (High Yield HY) que ceux les moins risqués (Investment Grade IG). Ces mouvements au T4 n'ont cependant pas inversé la forte performance sur un an des obligations les plus risquées (High Yield HY) comparée aux obligations IG. Du côté des obligations souveraines, l'année 2025 s'est soldée par une hausse des rendements 10 ans et une pentification des courbes de taux.

Indices marchés actions MSCI exprimés en devises locales.

¹ *Indice DXY : indice du dollar américain par rapport à six autres devises : l'euro, le yen japonais, la livre sterling, le dollar canadien, le franc suisse et la couronne suédoise.*

² *Consensus Bloomberg au 31/03/2025.*

³ *Consensus Bloomberg du 30/06/2025.*

⁴ *Consensus Bloomberg du 30/09/2025.*

⁵ *Consensus Bloomberg au 31/12/2025.*

Source : données Bloomberg au 31/12/2025.

Politique de gestion

L'année 2025 a connu 4 baisses des taux directeurs de la Banque Centrale Européenne (BCE). Dans le prolongement de l'année précédente, ceci a été motivé par une baisse de l'inflation et un ralentissement économique dans la zone euro.

A fin décembre 2025 les taux directeurs étaient les suivants : taux de dépôt à +2%, un taux de refinancement à +2.15% et un taux de prêt marginal à +2.40%.

Le fonds est resté parfaitement configuré pour gérer au mieux ces baisses de taux et de l'inversion de la courbe qui en a découlée. La baisse de l'excès de liquidités et une relative abondance de papiers souverains en circulation nous ont permis d'investir dans des titres souverains à des prix attractifs.

FCP HSBC ESG EURO MONEY MARKET

Les prises en pension sont devenues très attractives versus les dépôts, entraînant une meilleure rentabilité de notre poche de liquidités overnight. Par ailleurs, la baisse de la note souveraine de la France au dernier trimestre a entraîné une hausse des spreads de crédit de la plupart des émetteurs français.

Notre stratégie reste toujours axée sur les émetteurs ayant les meilleures qualités de crédit et de maintenir une très bonne liquidité du portefeuille.

La durée de vie moyenne du fonds à fin décembre est de 78 jours (WAL), et la maturité moyenne du fonds est de 8 jours (WAM).

Performances

A la clôture de l'exercice, le Fonds affiche les performances suivantes :

PARTS	CODE ISIN	PERFORMANCE
BC	FR0010696559	2,28%
Escale	FR0010696534	1,87%
Patrimoine C	FR0013275559	1,87%
Patrimoine D	FR0013275567	1,87%
Select	FR0010619874	2,28%
Trésorie	FR0013275542	2,18%
ZC	FR0000971277	2,38%
BD	FR0010702530	2,27%
V	FR001400MB64	2,08%
PS	FR00140118M6	Part créée le 01/08/2025 Non active

A titre de comparaison, l'indicateur de référence du Fonds affiche une performance de 2.24%.

La performance passée ne préjuge pas des résultats futurs du Fonds.

Informations sur les revenus distribués éligibles à l'abattement de 40%

En application des dispositions de l'Article 41 sexdecies H Annexe III du Code général des impôts, les revenus sur la part de distribution sont soumis à abattement de 40%.

Informations sur les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

Conformément à l'article L.533-22-1 du Code Monétaire et Financier, la politique sur la prise en compte dans la stratégie d'investissement des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (critères ESG) est disponible sur le site internet de la société de gestion www.assetmanagement.hsbc.fr.

FCP HSBC ESG EURO MONEY MARKET

Informations complémentaires relatives à la prise en compte des critères ESG dans la politique d'investissement sur l'exercice

Le Code de transparence afférent au Fonds est publiquement accessible à l'adresse internet suivante : www.assetmanagement.hsbc.fr et donne des informations détaillées sur l'approche ISR du Fonds.

Annexe « SFDR » du règlement (UE) 2019/2088 et ses normes techniques d'application

Le Fonds promeut des caractéristiques environnementales ou sociales au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »).

Des informations sur les caractéristiques environnementales ou sociales sont disponibles dans l'annexe SFDR du rapport annuel.

FCP HSBC ESG EURO MONEY MARKET

La méthodologie de la société de gestion relative à l'investissement durable est la suivante :

L'investissement durable au sens de l'article 2(17) du Règlement européen SFDR

1

Le règlement SFDR (règlement UE n°2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019) sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers est entré en vigueur en 2021 avec l'obligation pour les institutions financières d'être transparentes dans leur communication sur les stratégies d'investissement durable qui intègrent les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

En vertu de ce règlement, tel que le prévoit l'article 2, point (17) du règlement SFDR, l'investissement durable est défini comme un investissement qui génère des résultats environnementaux et/ou sociaux positifs. Le défi pour les gérants d'actifs a résidé dans la définition et le calcul de la contribution nette positive des entreprises au enjeux environnementaux et sociaux, tout en vérifiant que cette contribution positive ne s'accompagne pas d'incidences négatives.



L'investissement durable est un investissement dans une activité économique qui contribue à un **objectif environnemental** ou un investissement dans une activité économique qui contribue à un **objectif social**, pour autant que ces investissements **ne causent de préjudice important** à aucun de ces objectifs et que les sociétés concernées appliquent des pratiques de **bonne gouvernance**, en particulier en ce qui concerne des structures de gestion saines, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel compétent et le respect des obligations fiscales.



Article 2(17) du règlement UE n° 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR).



Comment mesurer la contribution durable des émetteurs ?

- ◆ Nous avons développé une méthodologie propriétaire qui permet de déterminer si un instrument/émetteur peut être défini comme un « investissement durable » au sens de l'article 2(17) de SFDR et s'il peut être pris en compte dans le calcul de la proportion d'actifs durables des portefeuilles.
- ◆ Depuis 2022, notre méthodologie a évolué de la recherche d'un alignement du chiffre d'affaires sur les Objectifs de Développement durable (ODD) définis par les Nations Unies à une approche plus large qui intègre également la qualité durable des modèles économiques, des opérations et des stratégies de développement durable mises en place par les émetteurs. Cet élargissement du champ d'analyse reflète mieux l'engagement et les mesures prises par les entreprises pour relever les défis liés au développement durable.
- ◆ Notre évaluation comporte également une vérification du principe consistant à ne pas causer de préjudice important ou *Do No Significant Harm (DNSH)* tout en tenant compte les bonnes pratiques de gouvernance. Cette vérification prend notamment en compte les principales incidences négatives (PAI) conformément au règlement SFDR. Les PAI sont une sélection d'indicateurs environnementaux et sociaux à prendre en considération et sur lesquels il convient de rendre des comptes, notamment les émissions de gaz à effet de serre (GES), l'intensité et l'empreinte carbone, les rejets dans l'eau ou encore les écarts de rémunération hommes / femmes.

Source : HSBC Asset Management

Vue d'ensemble sur le processus général d'investissement, qui peut différer en fonction du produit, du mandat du client ou des conditions de marché.

L'évaluation de la qualité durable d'un investissement

2

Notre méthodologie est basée sur l'évaluation de la capacité d'un investissement à contribuer aux objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies et comporte trois dimensions¹ :



Une analyse approfondie est effectuée sur la base de plusieurs sources de données externes mais également sur la base d'analyses et recherches internes. Parmi ces sources de données figurent notamment Sustainalytics, S&P Trucost, FTSE Green Revenue, ainsi que nos bases données propriétaires relatives aux parts vertes des entreprises et à leur éligibilité à la taxonomie européenne².

Sur la base de seuils de durabilité définis pour chacun des critères analysés (voir le détail en page 3), les émetteurs/instruments seront considérés comme durables s'ils répondent à au moins une des trois dimensions précitées.

⁽¹⁾ Ces trois dimensions et leurs seuils ou indicateurs respectifs peuvent faire l'objet de modifications dans le temps, sans préavis, en fonction, par exemple, de changements ou de précisions réglementaires, de la disponibilité des données, des progrès technologiques, etc. Les paramètres sont à la date indiquée.

⁽²⁾ La taxonomie européenne désigne la classification des activités économiques ayant un impact favorable sur l'environnement. Son objectif est d'orienter les investissements vers les activités durables, c'est-à-dire « vertes ». https://finance.ec.europa.eu/sustainable-finance/tools-and-standards/eu-taxonomy-sustainable-activities_en

Source : HSBC Asset Management

Vue d'ensemble sur le processus général d'investissement, qui peut différer en fonction du produit, du mandat du client ou des conditions de marché.

Les trois dimensions de la durabilité¹

3

Dans quelle mesure un investissement contribue-t-il à un ou plusieurs des 17 ODD ?



Score quantitatif

Chiffre d'affaires net durable actuel ou attendu dans 3 à 5 ans $\geq 30\%$

Mesure du pourcentage du chiffre d'affaires net durable aligné avec un ou plusieurs des 17 ODD = mesure du chiffre d'affaires actuel ou futur aligné avec au moins un des ODD (CAPEX², OPEX³ ou EBITDA⁴), déduction faite des produits et services non durables (tabac, charbon thermique, armes interdites, controverses environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) les plus sévères ...).



Prouvé & vérifié (SMART⁵)

Modèles économiques

Evaluation durable du modèle économique : $\geq 50\%$ des réponses du questionnaire d'évaluation doivent obtenir la note la plus élevée

L'évaluation de la qualité durable du modèle économique d'une entreprise intègre ses opérations et sa chaîne de valeur, sa stratégie de développement durable ainsi que la gestion des impacts de ses activités sur son environnement et sur les communautés. La contribution positive est identifiée sur la base de l'alignement avec les ODD⁷.

Thématique durable

Chiffre d'affaires thématique de l'entreprise $\geq 20\%$ ou Evaluation de la thématique durable $\geq 30\%$

Ces seuils sont adaptés aux thématiques durables émergentes dans des industries encore croissance et/ou fragmentée, comme par exemple l'économie circulaire.

Ambitions et pratiques

Progrès réalisés par l'entreprise dans la mise en place de sa stratégie de développement vérifiés sur la base d'indicateurs pertinents établis par des organismes de place compétents, par exemple des objectifs crédibles de réduction des émissions carbone approuvés par la Science-based Targets initiative (SBTI⁶).

Trajectoire de transition énergétique

Évaluation des activités qui contribuent à la transition énergétique sur la base de l'identification de la part verte des produits et services de l'entreprise (en pourcentage du chiffre d'affaires) qui permet de financer la transition énergétique et le passage aux énergies renouvelables.

Une entreprise est considérée comme un « actif en transition durable » en fonction de l'intensité de sa part verte et de critères alignés sur le Label Towards Sustainability⁷ pour les secteurs des énergies traditionnelles (Pétrole et Gaz) et de la production d'électricité.



Utilisation du produit de l'émission obligataire dans une activité durable

Pour les instruments obligataires, nous considérons les obligations vertes, sociales et durables comme des investissements durables en raison de leur contribution claire et directe aux objectifs environnementaux et sociaux. Les instruments obligataires verts, sociaux et durables, tels que définis par l'*International Capital Market Association* (« ICMA »)⁸ et structurés conformément à ses principes ou lignes directrices, contribuent, par leur conception même, à la réalisation d'objectifs environnementaux et/ou sociaux alignés sur les ODD.

¹ Ces trois dimensions et leurs seuils ou indicateurs respectifs peuvent faire l'objet de modifications dans le temps, en fonction, par exemple, de changements ou de précisions réglementaires, de la disponibilité des données, des progrès technologiques, etc.

² Les dépenses d'investissement, ou CAPEX, représentent le capital investi par une entreprise pour acquérir ou moderniser des actifs fixes, physiques ou non consommables. Les dépenses d'investissement sont principalement des investissements ponctuels dans des actifs non consommables utilisés pour maintenir les niveaux de fonctionnement existants au sein d'une entreprise et pour favoriser sa croissance future. Les dépenses d'investissement servent à acheter ou à investir dans des immobilisations corporelles, telles que des biens immobiliers, des matières premières, des usines, des bâtiments et des équipements, qui profitent à l'entreprise au-delà d'un seul exercice fiscal. Les actifs incorporels et non physiques, tels que les brevets et les licences, peuvent également être considérés comme des dépenses d'investissement.

³ Les dépenses opérationnelles, ou OPEX, comprennent les frais de vente, les frais généraux et les frais administratifs, qui sont des coûts encourus dans le cadre des principales activités de l'entreprise, ou des frais généraux.

⁴ L'EBITDA (bénéfice avant intérêts, impôts, dépréciation et amortissement) est une autre mesure de la rentabilité d'une entreprise que le bénéfice net. En éliminant les charges d'amortissement hors trésorerie ainsi que les impôts et les coûts de la dette dépendant de la structure du capital, l'EBITDA tente de représenter le bénéfice au comptant généré par les activités de l'entreprise.

⁵ spécifiques, mesurables, atteignables, réalistes et temporellement définis

⁶ Les objectifs fondés sur la science proposent aux entreprises une voie clairement définie pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre, contribuant ainsi à prévenir les pires effets du changement climatique et à préparer la croissance des entreprises pour l'avenir. Les objectifs sont considérés comme « fondés sur la science » s'ils sont conformes à ce que la science climatique la plus récente considère comme nécessaire pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris, à savoir limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels.

⁷ <https://towardsustainability.be>

⁸ https://www.icmagroup.org/assets/documents/Sustainable-finance/2022-updates/Mapping-SDGs-to-GSS-Bonds_June-2022-280622.pdf

Source : HSBC Asset Management

Vue d'ensemble sur le processus général d'investissement, qui peut différer en fonction du produit, du mandat du client ou des conditions de marché.

Principe consistant à ne pas causer de préjudice important

Notre méthodologie vérifie l'absence de préjudice significatif (DNSH) tout en tenant en compte des bonnes pratiques de gouvernance.

Nos investissements durables répondent aux exigences du principe DNSH tel que défini par SFDR (dans son article 2(17) dans la mesure où ceux-ci appliquent notre politique d'exclusion détaillée ci-dessous :

Principe DNSH - exclusions

Pour les obligations d'entreprise :

- ◆ Score relatif aux armes controversées et interdites ²
- ◆ Chiffre d'affaires lié à la production de tabac > 0 % ³
- ◆ Chiffre d'affaires issu de l'extraction du charbon > 10 % ³
- ◆ Chiffre d'affaires issu de la production d'énergie via le charbon thermique > 10 % ³
- ◆ Non-conformité au Pacte mondial des Nations unies ^{3, 4}
- ◆ Signalement des controverses les plus sévères ³

Pour les obligations d'Etat :

- ◆ Signalement d'un manquement vis-à-vis d'un sujet social ³
- ◆ Tout pays figurant sur la liste des sanctions de HSBC

Le principe DNSH est examiné au même titre que la bonne gouvernance des entreprises détenues en portefeuille qui est un socle de notre analyse fondamentale et de notre processus d'investissement.

Évaluation des pratiques de gouvernance

- ◆ Notre réflexion va au-delà des scores de gouvernance ou des scores ESG. La qualité de la gouvernance est évaluée sur la base de critères spécifiés dans le processus d'investissement, incluant la déontologie, la culture et les valeurs de l'entreprise, la structure de gouvernance et la corruption.
- ◆ Nous déterminons la matérialité de la gouvernance par une analyse de la structure de gouvernance, des controverses, du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.
- ◆ A minima, nous excluons les controverses les plus sévères pour nos fonds gérés de manière active.

(1) À fin décembre 2022

(2) Les données proviennent notamment d'ISS-Ethix

(2) Les données proviennent notamment de Sustainalytics. Exemples de controverses : activités liées au travail des enfants, dommages environnementaux majeurs, corruption, pollution...

(3) Le Pacte mondial des Nations unies est une initiative volontaire basée sur l'engagement des entreprises à mettre en œuvre des principes universels de développement durable et à établir des partenariats pour soutenir l'objectif des Nations unies : <https://unglobalcompact.org/>.

Source : HSBC Asset Management

Vue d'ensemble sur le processus général d'investissement, qui peut différer en fonction du produit, du mandat du client ou des conditions de marché.

Eclairage sur les Objectifs de développement durable

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030, adopté par l'ensemble des États membres l'Organisation des Nations Unies, établit un plan commun pour la paix et la prospérité des populations et de la planète, aujourd'hui et à l'avenir.

Au cœur de ce programme se trouvent les 17 ODD, qui lancent un appel urgent à l'action de tous les pays — développés et en développement — dans le cadre d'un partenariat mondial.

Ces objectifs ont été conçus en tenant compte du fait que l'élimination de la pauvreté et des autres privations doit aller de pair avec des stratégies visant à améliorer la santé et l'éducation, à réduire les inégalités et à stimuler la croissance économique, en s'attaquant au changement climatique et en œuvrant à la préservation de nos océans et forêts.



Pour plus d'informations, veuillez consulter le site <https://sdgs.un.org/goals>.

FCP HSBC ESG EURO MONEY MARKET

Événements intervenus sur le Fonds pendant l'exercice et à venir

➤ Le 1^{er} janvier 2025

Conformément aux évolutions réglementaires de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) intervenues le 6 octobre 2022, les « frais de fonctionnement et autres services » peuvent être prélevés sur la base de frais réels (modalité existante) ou sur la base d'un forfait prédéfini, dans les deux cas dans la limite du taux maximum prévu au prospectus.

A compter du 1^{er} janvier 2025, HSBC Global Asset Management (France) a décidé de prélever les frais de fonctionnement et autres services sur une base d'un forfait prédéfini.

Ainsi, le taux forfaitaire mentionné dans le prospectus du Fonds sera prélevé même si les frais réels sont inférieurs à celui-ci. A l'inverse, si les frais réels sont supérieurs au taux affiché, le dépassement de ce taux forfaitaire sera pris en charge par la société de gestion.

Par ailleurs, la rédaction des paragraphes suivants du prospectus a été actualisée :

- ✓ Restrictions à l'émission et au rachat de parts /actions pour les US Persons
- ✓ Restrictions à l'émission et au rachat de parts/actions pour les résidents canadiens
- ✓ Mesures provisoires d'interdiction des souscriptions dans l'OPC à compter du 12 avril 2022

➤ Le 21 mai 2025

L'Autorité Européenne des Marchés Financiers (ESMA) a publié en date du 14 mai 2024 des lignes directrices (« Orientations ») liées à la dénomination des OPC de droit européen, applicables en droit français depuis le 21 novembre 2024. Dans ce cadre, la documentation réglementaire a évolué en application de ces nouvelles exigences.

Les orientations de l'ESMA visent à encadrer l'usage des termes extra-financiers dans la dénomination des OPC afin que cette dernière reflète la stratégie d'investissement poursuivie par le Fonds.

Pour ce faire, l'ESMA a précisé une liste de termes extra-financiers tels que « Transition », « Environnement », « Social », « Gouvernance », « Impact », « Durable ». Chacun de ces termes correspond à une catégorie de référence à laquelle sont associés des critères spécifiques.

Le Fonds a changé de dénomination conformément à sa stratégie d'investissement : **HSBC ESG EURO MONEY MARKET**.

Le Fonds doit désormais respecter les critères spécifiques ci-dessous de sa catégorie de référence :

- Seuil minimal d'investissement a été relevé à 80%, afin de se conforme aux caractéristiques environnementales ou sociales visées.
- Renforcement des critères d'exclusion prévues par les indices de référence « accord de Paris », PAB (Paris-Aligned Benchmark) telles que détaillées uniquement à l'article 12.1 (a-g) du règlement délégué de la Commission (UE) 2020/1818 :

Doivent être exclues, les entreprises :

(a) qui participent à des activités liées à des armes controversées.

(b) qui participent à la culture et à la production de tabac.

(c) qui violent les principes du Pacte mondial des Nations unies ou les principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales.

FCP HSBC ESG EURO MONEY MARKET

- d) qui tirent au moins 1 % de leur chiffre d'affaires de la prospection, de l'extraction, de la distribution ou du raffinage de houille et de lignite.
- e) qui tirent au moins 10 % de leur chiffre d'affaires de la prospection, de l'extraction, de la distribution ou du raffinage de combustibles liquides.
- f) qui tirent au moins 50 % de leur chiffre d'affaires de la prospection, de l'extraction, de la fabrication ou de la distribution de combustibles gazeux.
- g) qui tirent au moins 50 % de leur chiffre d'affaires d'activités de production d'électricité présentant une intensité d'émission de GES supérieure à 100 g CO₂ e/kWh.

Par ailleurs, dans le cadre d'une revue globale, la documentation réglementaire a été modifiée :

- Pour préciser qu'au moins 80% des investissements doivent satisfaire des notations E, S et G et ESG minimums.
- Pour retirer l'indicateur « expositions à des armes controversées » des indicateurs de durabilité. Toutefois ce dernier continue d'être pris en considération dans la sélection des valeurs par le Fonds.
- Pour préciser les évolutions apportées :
 - o à notre méthodologie relative à l'investissement durable (Cf rubrique « Quels sont les objectifs des investissements durables que le produit financier entend partiellement réaliser et comment l'investissement durable contribue-t-il à ces objectifs ? ») de l'annexe SFDR et de la méthodologie relative à la prise en compte des PAI dans le cadre de l'évaluation des investissements durables.
 - o à la politique pour évaluer les pratiques de bonne gouvernance des émetteurs.

Enfin, les coûts récurrents et les scénarios de performance ont été mis à jour, ainsi que la rubrique « Autres informations pertinentes » avec l'intégration de la remarque suivante dans les documents d'Informations Clés (DIC) :

Remarque : Les coûts de transaction ont été corrigés à la suite d'une erreur de calcul. Cette erreur n'a pas d'impact sur le calcul de la valeur liquidative et du rendement de l'OPC.

➤ **Le 1^{er} août 2025**

Mise à jour de la documentation réglementaire avec les évolutions suivantes :

- Création d'une nouvelle part PS réservée à HSBC Assurances Vie (Code ISIN : FR00140118M6)
- Changement de la dénomination des parts suivantes :
 - HSBC ESG Euro Money Market Escale = Escale
 - HSBC ESG Euro Money Market Patrimoine = Patrimoine
 - HSBC ESG Euro Money Market Trésorerie = Trésorerie
 - HSBC ESG Euro Money Market Select = Select

➤ **Le 31 octobre 2025**

Les coûts récurrents et les scénarios de performance ont été mis à jour. La remarque introduite le 21/05/2025 a également été supprimée de la rubrique « Autres informations pertinentes » dans les documents d'Informations Clés (DIC).

FCP HSBC ESG EURO MONEY MARKET

Information relative aux éléments de rémunération

HSBC Global Asset Management (France) a choisi conformément à la réglementation en vigueur de communiquer les informations relatives à la rémunération de son personnel pour la totalité des FIA et OPCVM de droit français qu'elle gère.

La rémunération versée par HSBC Global Asset Management (France) est composée d'une rémunération fixe et peut comprendre une composante variable sous forme de bonus discrétionnaire si les conditions économiques le permettent. Ces rémunérations variables ne sont pas liées à la performance des véhicules gérés. Il n'existe en outre pas d'intéressement aux plus-values.

HSBC Global Asset Management (France) applique la politique de rémunération du Groupe HSBC.

Cette politique Groupe intègre un grand nombre des principes énoncés dans la réglementation AIFM ainsi que dans la réglementation OPCVM.

HSBC Global Asset Management (France) a procédé à partir de 2014 à des aménagements de cette politique de rémunération afin de se conformer avec les règles spécifiques de la réglementation AIFM puis à la réglementation UCITS concernant la gestion de Fonds conformes à ces réglementations respectives.

HSBC Global Asset Management (France) a notamment mis en place un mécanisme d'indexation en instruments sur la base d'un indice indexé sur un panier représentatif de tous les OPC dont la société de gestion est HSBC Global Asset Management (France) à l'exception des FCPE dits d'actionnariat salarié pour l'ensemble des collaborateurs qui bénéficient d'une rémunération différée dans le cadre à la fois de la réglementation AIFM et de la réglementation OPCVM.

La politique de rémunération de HSBC Global Asset Management (France) n'a pas d'incidence sur le profil de risque des FIA et des OPCVM.

La politique de rémunération complète de HSBC Global Asset Management (France) est disponible sur son site internet à l'adresse suivante : www.assetmanagement.hsbc.fr.

Ventilation des rémunérations fixes et variables de la société pour l'exercice 2025

L'information relative au montant total des rémunérations versées par la société de gestion à son personnel et le montant agrégé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel qui ont une incidence sur le profil de risque figure dans le tableau ci-dessous.

Les bénéficiaires des rémunérations au titre de l'année fiscale 2025 représentent une population de 298 personnes à fin 2025. A fin décembre 2025, 43 personnes sont identifiées comme « Preneurs de risques » tels que définis dans la politique de rémunération d'HSBC Global Asset Management (France) et dont le temps est réparti sur l'ensemble des portefeuilles gérés.

Le détail des rémunérations du personnel ayant une incidence sur le profil de risque concerne :

- les membres du comité exécutif,
- les responsables des pôles de gestion et du trading,
- les responsables des ventes, produits et du marketing,
- les responsables des fonctions de contrôle et des fonctions support.

FCP HSBC ESG EURO MONEY MARKET

	2025				total €
	Rémunération fixe versée en 2025	Rémunération variable versée en mars 2025 (au titre de la performance 2024) + rémunérations variables différées acquises en 2025	dont rémunération variable non-différée	dont rémunération variable différée (*)	
Ensemble des collaborateurs AMFR y compris détachés in et succursales (hors détachés out) - 298 collaborateurs	28 560 975 €	14 357 874 €	12 941 661 €	1 416 214 €	42 918 849 €
Dont personnel ayant une incidence sur le profil de risque des AIF (43 collaborateurs)**	7 382 237 €	5 942 422 €	4 602 837 €	1 339 585 €	13 324 659 €
Dont cadres supérieurs (12 collaborateurs)**	2 267 244 €	1 536 864 €	1 214 018 €	322 846 €	3 804 108 €

(*) Prend en compte les attributions d'actions différées acquises en 2025 et les liquidités différées/les liquidités indexées différées versées en 2025 et liées aux exercices précédents.

(**) Le total de 43 MRT identifiés en 2025 inclut la rémunération des employés ajustée en fonction du temps alloué à AMFR.

Politique et pratiques de rémunération

La politique de rémunération d'HSBC Global Asset Management (France) est établie de façon à s'aligner sur la stratégie économique et les objectifs à long terme, les valeurs et les intérêts de la Société et des fonds sous gestion ainsi que sur ceux des investisseurs. La politique de rémunération d'HSBC Global Asset Management (France) s'applique à l'ensemble des collaborateurs y compris aux cadres dirigeants. La rémunération versée par HSBC Global Asset Management (France) est composée de la rémunération fixe qui rétribue les missions, responsabilités et réalisations permanentes de la fonction exercée et peut, si les conditions économiques le permettent, comprendre une composante variable individuelle sous la forme d'un bonus discrétionnaire. Ces rémunérations variables ne sont pas liées à la performance des véhicules gérés et Il n'existe pas d'intéressement aux plus-values.

HSBC Global Asset Management (France) applique la politique générale de rémunération du Groupe HSBC.

Afin de garantir le respect des principes directeurs de la politique de rémunération et leur application dans le respect de la réglementation applicable, HSBC Global Asset Management (France) a mis en place une gouvernance permettant de contrôler la politique de rémunération et des pratiques de rémunération en ligne avec celle du groupe HSBC.

En conformité avec les obligations réglementaires, les fonctions de contrôle permanent sont impliquées dans le processus de revue et plus spécifiquement des Preneurs de risques, notamment l'équipe de Risques et la Conformité.

Cette politique Groupe intègre un grand nombre des principes énoncés dans la réglementation AIFM ainsi que dans la réglementation OPCVM qui sont communs aux règles prudentielles déjà applicables au niveau du Groupe consolidé.

HSBC Global Asset Management (France) a mis en place un calcul de performance pour la rémunération variable différée, élaboré sur la base d'un « Panier de FIAs et OPCVM » représentatifs de l'activité et des risques pris par HSBC Global Asset Management (France). La performance appliquée sur la part variable de la rémunération différée est donc assise sur ce panier de fonds FIAs et OPCVM.

Pour établir la composition du panier des FIAs et OPCVM, HSBC Global Asset Management (France) a mis en place une gouvernance et une procédure permettant de déterminer au fil du temps les FIA et OPCVM entrants et sortants du « Panier de FIAs et OPCVM ». Ce processus de

FCP HSBC ESG EURO MONEY MARKET

constitution du « Panier de FIAs et OPCVM » ainsi que la performance annuelle du dit Panier font l'objet d'une revue et d'une validation annuelle par un cabinet d'audit externe afin d'éviter toute situation de conflit d'intérêt.

La Politique de Rémunération est présentée une fois par an au Comité des Rémunérations pour approbation après validation de la Conformité, de la fonction Risques, de la fonction Juridique et de la Direction Générale. Elle est adoptée par le Conseil d'Administration qui est responsable de sa mise en œuvre. En 2025, la revue annuelle de la politique de rémunération n'a fait l'objet d'aucun point d'attention particulier.

La politique de rémunération de HSBC Global Asset Management (France) fait l'objet une fois par an, d'une évaluation centrale et indépendante assurée par l'Audit Interne ou le Contrôle Interne conformément aux articles 319-10 I 4° et 321-125 I 4° du RG AMF. Les conclusions de la revue de contrôle de la politique de rémunération menée en 2025 sont satisfaisantes.

La politique de rémunération complète de HSBC Global Asset Management (France) est disponible sur son site internet à l'adresse suivante : www.assetmanagement.hsbc.fr

Informations relatives aux techniques de gestion efficace de portefeuille et instruments financiers dérivés utilisés par le Fonds, en application de la position AMF n°2013-06

Techniques de gestion efficace du portefeuille

A la date de la clôture de l'exercice, le Fonds n'avait pas recours aux techniques de gestion efficace de portefeuille.

Instruments financiers dérivés

A la date de la clôture de l'exercice, le Fonds n'avait pas recours aux instruments financiers dérivés.

Droits et contributions dus à l'AMF

La contribution due à l'AMF pour la gestion du Fonds, facturée au Fonds, s'élève à 21 872.15 € au titre de l'année 2025.

Risque global

La méthode retenue pour le calcul du risque global sur les instruments financiers à terme est la méthode du calcul de l'engagement.

FCP HSBC ESG EURO MONEY MARKET

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
BNP PA OISEST+0.16% 22-04-25	95 000 000,00	95 521 815,05
BNP PA OISEST+0.17% 04-08-25	92 000 000,00	92 000 000,00
BNP PA OISEST+0.17% 06-10-25	92 000 000,00	92 000 000,00
EUROPEAN UNION 0.8% 04-07-25	85 988 920,00	86 000 000,00
MIZUHO BANK ZCP 13-01-25	69 959 734,29	70 000 000,00
MIZUHO BANK ZCP 22-01-25	69 959 666,31	70 000 000,00
AGEN CENT ORGA SEC ZCP 14-08-25	59 980 206,53	60 000 000,00
KRED FUER WIED KFW ZCP 17-03-25	59 970 264,74	60 000 000,00
FRENCH REPUBLIC ZCP 24-09-25	54 989 779,95	54 993 863,38
MIZUHO BANK ZCP 21-10-25	54 978 619,43	55 000 000,00

FCP HSBC ESG EURO MONEY MARKET

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – règlement SFTR – en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

a) Titres et matières premières prêtés

Montant				
% de l'Actif Net (*)				

(*) % hors trésorerie et équivalent de trésorerie

b) Actifs engagés pour chaque type d'opérations de financement sur titres et TRS exprimés en valeur absolue

Montant				477 100 219,52
% de l'Actif Net				19,63

c) 10 principaux émetteurs de garanties reçues (hors cash) pour tous les types d'opérations de financement

FRANCE GOVERNMENT BOND OAT FRANCE				397 235 937,08
BELGIUM GOVERNMENT BOND BELGIQUE				79 627 422,19

d) 10 principales contreparties en valeur absolue des actifs et des passifs sans compensation

LA BANQUE POSTALE FRANCE				275 000 214,11
BANCO BILBAO VIZCAYA ARG MADRID ESPAGNE				162 100 005,41
NATIXIS FRANCE				40 000 000,00

e) Type et qualité des garanties (collatéral)

Type				
- Actions				
- Obligations				476 863 359,27
- OPC				
- TCN				
- Cash	208 921,17			
Rating				

Monnaie de la garantie				
Euro	208 921,17			476 863 359,27

FCP HSBC ESG EURO MONEY MARKET

Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

f) Règlement et compensation des contrats

Triparties			X	
Contrepartie centrale				
Bilatéraux	X		X	

g) Échéance de la garantie ventilée en fonction des tranches

Moins d'1 jour				
1 jour à 1 semaine				
1 semaine à 1 mois				
1 à 3 mois				
3 mois à 1 an				105 090 747,66
Plus d'1 an				240 222 607,00
Ouvertes				131 550 004,61

h) Échéance des opérations de financement sur titres et TRS ventilée en fonction des tranches

Moins d'1 jour				
1 jour à 1 semaine				
1 semaine à 1 mois				
1 à 3 mois				
3 mois à 1 an				104 999 999,38
Plus d'1 an				240 000 214,73
Ouvertes				132 100 005,41

i) Données sur la réutilisation des garanties

Montant maximal (%)				
Montant utilisé (%)				
Revenus pour l'OPC suite au réinvestissement des garanties espèces en euros				

j) Données sur la conservation des garanties reçues par l'OPC

Caceis Bank				
Titres				476 863 359,27
Cash	208 921,17			

k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

Titres				
Cash				

FCP HSBC ESG EURO MONEY MARKET

Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

I) Données sur les revenus et les coûts ventilés

Revenus					
- OPC				11 473 497,38	
- Gestionnaire					
- Tiers					
Coûts					
- OPC	-8 456,46				
- Gestionnaire					
- Tiers					

e) Données Type et qualité des garanties (collatéral)

La nature des titres pris en garantis est définie par les politiques internes du groupe HSBC. Pour l'OPC considéré, il s'agit de titre gouvernementaux ou assimilés présentant une bonne qualité du point de vue du risque de crédit.

i) Données sur la réutilisation des garanties

Non concerné.

k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

Pour chaque contrepartie, la gestion du collatéral est définie au contrat cadre (CSA) en accord avec les politiques HSBC de risque et juridique.

Ce contrat cadre définit la forme du collatéral (espèces, titres et haircut associés), montant minimum de transfert pour les appels de marge ainsi que la franchise applicable.

l) Données sur les revenus et les coûts ventilés

L'intégralité des revenus concernés bénéficient à l'OPC.

L'intégralité des coûts concernés sont supportés par l'OPC.

FCP HSBC ESG EURO MONEY MARKET

Informations réglementaires

Rapport sur le suivi des risques

Observation générale :

Sur la période sous revue, les modalités d'évaluation et de suivi des risques mises en place pour la gestion du fonds n'ont pas conduit à l'identification d'anomalie significative relative à son exposition au risque de marché, risque de crédit, risque de contrepartie et risque de liquidité.

Par ailleurs, aucune anomalie ayant un impact significatif en termes de risque de valorisation n'a été identifiée sur ladite période.

	Anomalie(s) significatives identifiée(s) relative(s) à la clôture du Fonds	Observations
1	Risque de Marché	Néant
2	Risque de Crédit	Néant
3	Risque de Contrepartie	Néant
4	Risque de Liquidité	Néant
5	Risque de Valorisation	Néant

Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires financiers

La société de gestion sélectionne les courtiers ou contreparties selon une procédure conforme à la réglementation qui lui est applicable. Dans le cadre de cette sélection, la société de gestion respecte à tout moment son obligation de « best execution ».

Les critères objectifs de sélection utilisés par la société de gestion sont notamment la qualité de l'exécution des ordres, les tarifs pratiqués, ainsi que la solidité financière de chaque courtier ou contrepartie.

Le choix des contreparties et des entreprises d'investissement, prestataires de services d'HSBC Global Asset Management (France) s'effectue selon un processus d'évaluation précis destiné à assurer à la société un service de qualité. Il s'agit d'un élément clé du processus de décision général qui intègre l'impact de la qualité du service du broker auprès de l'ensemble de nos départements : Gestion, Analyse financière et crédit, Négociation et Middle-Office, Juridique.

Le choix des contreparties peut se porter sur une entité liée au Groupe HSBC ou au dépositaire du Fonds.

La "Politique de meilleure exécution et de sélection des intermédiaires" est détaillée sur le site Internet de la société de gestion www.assetmanagement.hsbc.fr.

FCP HSBC ESG EURO MONEY MARKET

Rapport des frais d'intermédiation

Conformément à l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF et si les modalités prévues par ce même article sont remplies, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation pour l'exercice précédent est disponible sur le site Internet de la société de gestion : www.assetmanagement.hsbc.fr.

Exercice des droits de vote

La politique de vote de la société de gestion, ainsi que le rapport rendant compte des conditions dans lesquelles les droits de vote ont été exercés peuvent être consultés sur le site Internet de la société de gestion : www.assetmanagement.hsbc.fr.

Utilisation d'instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée

Le tableau des instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée se trouve dans les annexes des comptes annuels du Fonds.

Politique relative aux conflits d'intérêt

Le Groupe HSBC, ou ses sociétés affiliées (ci-après dénommées HSBC), de par son envergure mondiale et le large éventail de services financiers proposés, est susceptible de temps à autre d'avoir des intérêts divergents de ceux de ses clients ou entrant en conflit avec les devoirs qu'il a à l'égard de ses clients. Il peut s'agir de conflits entre les intérêts d'HSBC, de ses sociétés affiliées ou de ses collaborateurs d'une part, et les intérêts de ses clients d'autre part, ou encore de conflits entre les clients eux-mêmes.

HSBC a défini des procédures dont l'objectif est d'identifier et de gérer de tels conflits, notamment des dispositions organisationnelles et administratives ayant vocation à protéger les intérêts des clients. Cette politique s'appuie sur un principe simple : les personnes prenant part à différentes activités induisant un conflit d'intérêts sont tenues d'exécuter lesdites activités indépendamment les unes des autres.

Le cas échéant, HSBC met en œuvre des mesures qui permettent de restreindre la transmission d'informations à certains collaborateurs, afin de protéger les intérêts des clients et de prévenir tout accès indu aux informations concernant les clients.

HSBC peut également agir pour compte propre et avoir comme contrepartie un client ou encore « matcher » les ordres de ses clients. Des procédures sont prévues pour protéger les intérêts des clients dans ce cas de figure.

Dans certains cas, les procédures et les contrôles de HSBC peuvent ne pas être suffisants afin de garantir qu'un conflit potentiel ne puisse porter atteinte aux intérêts d'un client. Dans ces circonstances, HSBC informe le client du conflit d'intérêts potentiel afin d'obtenir son accord exprès pour poursuivre l'activité. En tout état de cause, HSBC pourra refuser d'intervenir dans des circonstances où il existerait in fine un risque résiduel d'atteinte aux intérêts d'un client.

FCP HSBC ESG EURO MONEY MARKET

Complément d'information relatif au régime fiscal du coupon

Décomposition du coupon : Part HSBC ESG EUR MONEY MARKET BD

	Net global	Devise	Net unitaire	Devise
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	410,14	EUR	205,07	EUR
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	33,92	EUR	16,96	EUR
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
Total	444,06	EUR	222,03	EUR

Décomposition du coupon : Part PATRIMOINE (D)

	Net global	Devise	Net unitaire	Devise
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	184 432,53	EUR	1,78	EUR
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
Total	184 432,53	EUR	1,78	EUR

FCP HSBC ESG EURO MONEY MARKET

Certification du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels



HSBC ESG Euro Money Market (Anciennement HSBC SRI Money)

Exercice clos le 30 décembre 2025

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux Porteurs de parts du fonds HSBC ESG Euro Money Market,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif HSBC ESG Euro Money Market constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31 décembre 2024 à la date d'émission de notre rapport.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les titres financiers, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 15 avril 2026

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

Digitally signed by
Youssef
BOUJANOUI
DN: cn=Youssef
BOUJANOUI, c=FR,
o=EY Associes,
ou=0002 817723687
Date: 2026.04.15
17:46:17 +02'00'

**Youssef
BOUJANOUI**

Youssef Boujanoui

FCP HSBC ESG EURO MONEY MARKET

Comptes Annuels

FCP HSBC ESG EURO MONEY MARKET

Bilan Actif au 30/12/2025 en EUR	30/12/2025	30/12/2024
Immobilisations corporelles nettes		
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations convertibles en actions (B)		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées (C)	94 837 909,84	28 134 563,32
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	94 837 909,84	28 134 563,32
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances (D)	1 853 335 517,51	2 050 274 356,18
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	1 743 568 872,65	1 778 546 855,52
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	109 766 644,86	271 727 500,66
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)		
OPCVM		
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne		
Autres OPC et fonds d'investissements		
Dépôts (F)		70 005 736,11
Instruments financiers à terme (G)	85 515,43	61 254,84
Opérations temporaires sur titres (H)	477 632 226,83	444 808 772,99
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	477 632 226,83	444 808 772,99
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres financiers donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Prêts (I) (*)		
Autres actifs éligibles (J)		
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	2 425 891 169,61	2 593 284 683,44
Créances et comptes d'ajustement actifs	2 804 672,58	114 134,00
Comptes financiers	2 729 077,27	144 709 324,97
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	5 533 749,85	144 823 458,97
Total de l'actif I+II	2 431 424 919,46	2 738 108 142,41

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

FCP HSBC ESG EURO MONEY MARKET

Bilan Passif au 30/12/2025 en EUR	30/12/2025	30/12/2024
Capitaux propres :		
Capital	2 377 905 068,32	2 636 728 003,57
Report à nouveau sur revenu net	137,93	801,52
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes		
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes		
Résultat net de l'exercice	52 241 605,80	97 290 055,40
Capitaux propres I	2 430 146 812,05	2 734 018 860,49
Passifs de financement II (*)		
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	2 430 146 812,05	2 734 018 860,49
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres financiers		
Instruments financiers à terme (B)	29 418,92	210 471,21
Emprunts (C) (*)		
Autres passifs éligibles (D)		
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	29 418,92	210 471,21
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	1 248 688,49	3 878 810,71
Concours bancaires		
Sous-total autres passifs IV	1 248 688,49	3 878 810,71
Total Passifs : I+II+III+IV	2 431 424 919,46	2 738 108 142,41

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

FCP HSBC ESG EURO MONEY MARKET

Compte de résultat au 30/12/2025 en EUR	30/12/2025	30/12/2024
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières :		
Produits sur actions		
Produits sur obligations	3 576 596,77	2 413 155,72
Produits sur titres de créances	43 209 238,41	70 887 153,70
Produits sur parts d'OPC		
Produits sur instruments financiers à terme	-334 743,15	1 117 059,47
Produits sur opérations temporaires sur titres	11 473 497,38	9 800 102,80
Produits sur prêts et créances		
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	1 394 932,20	10 286 265,28
Autres produits financiers	1 918 682,40	4 419 097,58
Sous-total produits sur opérations financières	61 238 204,01	98 922 834,55
Charges sur opérations financières :		
Charges sur opérations financières		
Charges sur instruments financiers à terme	235 791,92	-871 812,24
Charges sur opérations temporaires sur titres		
Charges sur emprunts		
Charges sur autres actifs et passifs éligibles		
Charges sur passifs de financement		
Autres charges financières	-8 551,46	-9 227,84
Sous-total charges sur opérations financières	227 240,46	-881 040,08
Total revenus financiers nets (A)	61 465 444,47	98 041 794,47
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC		
Versements en garantie de capital ou de performance		
Autres produits		
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-5 617 596,89	-5 101 998,55
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement		
Impôts et taxes		
Autres charges	-5 023,24	
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-5 622 620,13	-5 101 998,55
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	55 842 824,34	92 939 795,92
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-5 006 717,14	2 385 222,98
Sous-total revenus nets I = (C+D)	50 836 107,20	95 325 018,90
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus ou moins-values réalisées	1 621 314,17	2 073 819,03
Frais de transactions externes et frais de cession		
Frais de recherche		
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs		
Indemnités d'assurance perçues		
Versements en garantie de capital ou de performance reçus		
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	1 621 314,17	2 073 819,03
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	-203 404,74	84 980,04
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	1 417 909,43	2 158 799,07

FCP HSBC ESG EURO MONEY MARKET

Compte de résultat au 30/12/2025 en EUR	30/12/2025	30/12/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	-10 849,73	-182 995,57
Écarts de change sur les comptes financiers en devises		
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir		
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs		
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	-10 849,73	-182 995,57
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	-1 561,10	-10 767,00
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	-12 410,83	-193 762,57
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)		
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)		
Acomptes sur plus ou moins-values latentes nettes versés au titre de l'exercice (L)		
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)		
Impôt sur le résultat V (*)		
Résultat net I + II + III + IV + V	52 241 605,80	97 290 055,40

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

FCP HSBC ESG EURO MONEY MARKET

Annexes

FCP HSBC ESG EURO MONEY MARKET

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

Le FCP promeut des caractéristiques environnementales ou sociales au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »).

Des informations sur les caractéristiques environnementales ou sociales sont disponibles dans l'annexe SFDR du prospectus.

L'objectif de gestion est de chercher à surperformer l'€STR +0,08%, sur la période de placement recommandée, diminué des frais courants de la part, en sélectionnant des valeurs émises par les sociétés ou les pays dans un univers d'émissions qui satisfait à des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (E.S.G.) et de qualité financière.

Cependant, dans certaines circonstances exceptionnelles et conjoncturelles de marché telles que de très faibles (voire négatifs) niveaux de taux d'intérêt du marché monétaire, la valeur liquidative du FCP est susceptible de baisser ponctuellement ou de façon structurelle, le rendement du portefeuille étant négatif ou ne suffisant pas à couvrir les frais de gestion.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

FCP HSBC ESG EURO MONEY MARKET

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	30/12/2021	29/12/2022	28/12/2023	30/12/2024	30/12/2025
Actif net Global en EUR	1 209 486 085,20	1 533 970 274,95	2 444 023 393,38	2 734 018 860,49	2 430 146 812,05
Part ESCALE en EUR					
Actif net	158 769 313,71	166 598 259,82	394 101 104,78	223 549 023,78	140 178 870,45
Nombre de titres	1 628 580,700	1 711 271,751	3 928 962,070	2 155 435,147	1 326 755,840
Valeur liquidative unitaire	97,4894	97,3535	100,3067	103,7141	105,6554
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-0,36	-0,24		0,08	0,06
Capitalisation unitaire sur revenu	-0,34	0,02	2,95	3,33	1,87
Part HSBC ESG EUR MONEY MARKET BD en EUR					
Actif net				20 286,73	20 464,88
Nombre de titres				2,000	2,000
Valeur liquidative unitaire				10 143,3650	10 232,4400
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes				3,93	6,03
Distribution unitaire sur revenu				139,26	222,03
Crédit d'impôt unitaire (1)					(1)
Part HSBC ESG EURO MONEY MARKET BC en EUR					
Actif net	84 330 679,50	284 439 973,77	192 627 639,42	225 109 498,23	153 143 275,57
Nombre de titres	8 589,776	28 984,083	19 003,341	21 391,955	14 228,654
Valeur liquidative unitaire	9 817,5645	9 813,6613	10 136,5144	10 523,0914	10 763,0192
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-37,13	-24,44	0,29	8,31	6,27
Capitalisation unitaire sur revenu	-25,09	12,01	322,69	379,02	233,69
Part HSBC ESG EURO MONEY MARKET V en EUR					
Actif net				314 868 388,77	337 635 503,72
Nombre de titres				3 040 256,849	3 193 581,925
Valeur liquidative unitaire				103,5664	105,7231
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes				0,08	0,06
Capitalisation unitaire sur revenu				3,32	2,09

FCP HSBC ESG EURO MONEY MARKET

	30/12/2021	29/12/2022	28/12/2023	30/12/2024	30/12/2025
Part HSBC ESG EURO MONEY MARKET ZC en EUR					
Actif net	782 899 731,06	771 411 016,36	912 970 268,90	890 347 288,09	875 666 753,71
Nombre de titres	574 504,334	565 734,406	647 578,927	607 720,857	583 792,568
Valeur liquidative unitaire	1 362,7395	1 363,5568	1 409,8208	1 465,0596	1 499,9621
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-5,15	-3,39	0,04	1,15	0,87
Capitalisation unitaire sur revenu	-2,11	3,02	46,24	54,18	34,03
Part PATRIMOINE (C) en EUR					
Actif net	90 440 894,35	96 794 495,14	328 086 809,31	456 974 242,25	377 011 285,19
Nombre de titres	928 753,493	995 387,255	3 274 551,045	4 411 098,086	3 572 366,350
Valeur liquidative unitaire	97,3788	97,2431	100,1929	103,5965	105,5354
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-0,36	-0,24		0,08	0,06
Capitalisation unitaire sur revenu	-0,34	0,02	2,94	3,32	1,87
Part PATRIMOINE (D) en EUR					
Actif net	2 641 223,44	3 906 844,13	7 463 301,32	8 186 984,99	10 272 152,38
Nombre de titres	27 123,139	40 176,009	74 504,423	81 408,878	103 613,783
Valeur liquidative unitaire	97,3789	97,2432	100,1725	100,5662	99,1388
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-0,36	-0,24		0,07	0,05
Distribution unitaire sur revenu		0,02	2,94	3,27	1,78
Crédit d'impôt unitaire (1)					(1)
Capitalisation unitaire sur revenu	-0,34				
Part SELECT en EUR					
Actif net	99 065,91	90 053 751,39	503 852 515,38	514 409 843,42	451 239 409,98
Nombre de titres	1,000	908,948	4 922,369	4 840,891	4 151,754
Valeur liquidative unitaire	99 065,9100	99 074,7011	102 359,7612	106 263,4634	108 686,4516
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-374,70	-246,66	2,93	83,96	63,40
Capitalisation unitaire sur revenu	-204,48	169,39	3 284,50	3 827,25	2 360,50

FCP HSBC ESG EURO MONEY MARKET

	30/12/2021	29/12/2022	28/12/2023	30/12/2024	30/12/2025
Part TRESORERIE en EUR					
Actif net	90 305 177,23	120 765 934,34	104 921 754,27	100 553 304,23	84 979 096,17
Nombre de titres	92 735,955	124 189,749	104 564,046	96 626,256	79 919,832
Valeur liquidative unitaire	973,7882	972,4308	1 003,4209	1 040,6416	1 063,3042
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-3,68	-2,42	0,02	0,82	0,62
Capitalisation unitaire sur revenu	-3,46	0,22	30,97	36,47	22,04

(1) Le crédit d'impôt unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

FCP HSBC ESG EURO MONEY MARKET

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « Plus ou moins-values latentes ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

FCP HSBC ESG EURO MONEY MARKET

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

FCP HSBC ESG EURO MONEY MARKET

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Exposition des positions Hors-Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Exposition directe aux marchés de crédit : principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC (tableau C1f.) :

Tous les éléments du portefeuille de l'OPC exposés directement aux marchés de crédit sont repris dans ce tableau.

Pour chaque élément, les diverses notations sont récupérées : note de l'émission et/ou de de l'émetteur, note long terme et/ou court terme.

Ces notes sont récupérées sur 3 agences de notation.

Les règles de détermination de la note retenue sont alors :

1^{er} niveau : s'il existe une note pour l'émission, celle-ci est retenue au détriment de la note de l'émetteur.

2^{ème} niveau : la note Long Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.

S'il n'existe pas de note long terme, la note Court Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.

Si aucune note n'est disponible l'élément sera considéré comme « Non noté ».

Enfin selon la note retenue la catégorisation de l'élément est réalisé en fonction des standards de marchés définissant les notions « Investissement Grade » et « Non Investment Grade ».

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

FCP HSBC ESG EURO MONEY MARKET

Catégorie de parts « Escale »

	Frais facturés à l'OPCVM :	Assiette	Taux barème
1	Frais de gestion financière ⁽¹⁾	Actif net	0.50% TTC maximum
2	Frais de fonctionnement et autres services ⁽²⁾		0.03% TTC ⁽²⁾
3	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)		Non significatifs*
4	Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
5	Commission de surperformance	Actif net	Néant

***l'OPCVM investit à moins de 10% en OPC**

Catégorie de parts « Patrimoine »

	Frais facturés à l'OPCVM :	Assiette	Taux barème
1	Frais de gestion financière ⁽¹⁾	Actif net	0.50% TTC maximum
2	Frais de fonctionnement et autres services ⁽²⁾		0.03%TTC ⁽²⁾
3	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)		Non significatifs*
4	Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
5	Commission de surperformance	Actif net	Néant

***l'OPCVM investit à moins de 10% en OPC**

FCP HSBC ESG EURO MONEY MARKET

Catégorie de parts « Trésorerie »

	Frais facturés à l'OPCVM :	Assiette	Taux barème
1	Frais de gestion financière ⁽¹⁾	Actif net	0.20% TTC maximum
2	Frais de fonctionnement et autres services ⁽²⁾		0.03%TTC ⁽²⁾
3	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)		Non significatifs*
4	Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
5	Commission de surperformance	Actif net	Néant

***l'OPCVM investit à moins de 10% en OPC**

Catégorie de parts « Select »

	Frais facturés à l'OPCVM :	Assiette	Taux barème
1	Frais de gestion financière ⁽¹⁾	Actif net	0.10% TTC maximum
2	Frais de fonctionnement et autres services ⁽²⁾		0.03% TTC ⁽²⁾
3	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)		Non significatifs*
4	Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
5	Commission de surperformance	Actif net	Néant

***l'OPCVM investit à moins de 10% en OPC**

Catégorie de part V

	Frais facturés à l'OPCVM :	Assiette	Taux barème
1	Frais de gestion financière ⁽¹⁾	Actif net	0.50% TTC maximum
2	Frais de fonctionnement et autres services ⁽²⁾		0.03% TTC ⁽²⁾
3	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)		Non significatifs*
4	Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
5	Commission de surperformance	Actif net	Néant

***l'OPCVM investit à moins de 10% en OPC**

FCP HSBC ESG EURO MONEY MARKET

Catégorie de parts BC et BD

	Frais facturés à l'OPCVM :	Assiette	Taux barème
1	Frais de gestion financière ⁽¹⁾	Actif net	0.10% TTC maximum
2	Frais de fonctionnement et autres services ⁽²⁾		0.03% TTC ⁽²⁾
3	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)		Non significatifs*
4	Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
5	Commission de surperformance	Actif net	Néant

***l'OPCVM investit à moins de 10% en OPC**

Catégorie de parts ZC

	Frais facturés à l'OPCVM :	Assiette	Taux barème
1	Frais de gestion financière ⁽¹⁾	Actif net	Néant
2	Frais de fonctionnement et autres services ⁽²⁾		0.03% TTC ⁽²⁾
3	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)		Non significatifs*
4	Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
5	Commission de surperformance	Actif net	Néant

Catégorie de parts PS

	Frais facturés à l'OPCVM :	Assiette	Taux barème
1	Frais de gestion financière ⁽¹⁾	Actif net	0.50% TTC maximum
2	Frais de fonctionnement et autres services ⁽²⁾		0.03% TTC ⁽²⁾
3	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)		Non significatifs*
4	Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
5	Commission de surperformance	Actif net	Néant

***l'OPCVM investit à moins de 10% en OPC**

FCP HSBC ESG EURO MONEY MARKET

Un pourcentage des frais de gestion peut être rétrocédé à des tiers distributeurs afin de rémunérer l'acte de commercialisation de l'OPCVM

Les frais de fonctionnement et autres services sont prélevés sur une base forfaitaire. Le taux forfaitaire peut être prélevé quand bien même les frais réels sont inférieurs à celui-ci. Tout dépassement de ce taux est pris en charge par la société de gestion.

Les frais de fonctionnement et autres services comprennent :

I. Frais d'enregistrement et de référencement de l'OPCVM :

- les frais liés à l'enregistrement de l'OPCVM dans d'autres Etats membres (y compris les frais facturés par des conseils (avocats, consultants, etc.) au titre de la réalisation des formalités de commercialisation auprès du régulateur local en lieu et place de la SGP) ;*
- les frais de référencement de l'OPCVM et publications des valeurs liquidatives pour l'information des investisseurs ;*
- les frais des plateformes de distribution (hors rétrocessions) ; Agents dans les pays étrangers qui font l'interface avec la distribution.*

II. Frais d'information clients et distributeurs :

- les frais de constitution et de diffusion des DIC/prospectus et reportings réglementaires ;*
- les frais liés aux communications d'informations réglementaires aux distributeurs ;*
- les frais d'Information aux porteurs par tout moyen ;*
- les informations particulières aux porteurs directs et indirects ;*
- les coûts d'administration des sites internet ;*
- les frais de traduction spécifiques à l'OPCVM.*

III. Frais des données :

- les coûts de licence de l'indice de référence utilisé ;*
- les frais des données utilisées pour rediffusion à des tiers.*

IV. Frais de dépositaire, juridiques, audit, fiscalité, etc :

- les frais de commissariat aux comptes ; - les frais liés au dépositaire ;*
- les frais liés à la délégation de gestion administrative et comptable ;*
- les frais fiscaux y compris avocat et expert externe (récupération de retenues à la source pour le compte du fonds, 'Tax agent 'local...)' ;*
- les frais juridiques propres à l'OPCVM.*

V. Frais liés au respect d'obligations réglementaires et aux reporting régulateurs :

- les frais de mise en œuvre des reportings réglementaires au régulateur spécifiques à l'OPCVM ;*
- les cotisations Associations professionnelles obligatoires ;*
- les frais de fonctionnement du déploiement des politiques de vote aux Assemblées Générales.*

Pourront s'ajouter aux frais facturés à l'OPCVM et listés ci-dessus, les coûts suivants :

- les contributions dues pour la gestion de l'OPCVM en application du 4° du !! de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier ;*
- les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec l'OPCVM) exceptionnels et non récurrents ;*
- les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex : Lehman) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex : procédure de class action).*

FCP HSBC ESG EURO MONEY MARKET

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.
Conformément à la réglementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Lorsque l'OPC est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part HSBC ESG EURO MONEY MARKET BC	Capitalisation	Capitalisation
Part SELECT	Capitalisation	Capitalisation
Part ESCALE	Capitalisation	Capitalisation
Part TRESORERIE	Capitalisation	Capitalisation
Part HSBC ESG EUR MONEY MARKET BD	Distribution	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion
Part PATRIMOINE (D)	Distribution	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion
Part HSBC ESG EURO MONEY MARKET V	Capitalisation	Capitalisation
Part PATRIMOINE (C)	Capitalisation	Capitalisation
Part HSBC ESG EURO MONEY MARKET ZC	Capitalisation	Capitalisation

FCP HSBC ESG EURO MONEY MARKET

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	30/12/2025	30/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	2 734 018 860,49	2 444 023 393,38
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	2 666 659 615,06	3 489 794 285,30
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-3 027 730 835,47	-3 294 387 914,10
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	55 842 824,34	92 939 795,92
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	1 621 314,17	2 073 819,03
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	-10 849,73	-182 995,57
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-254 219,96	-241 523,47
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes		
Autres éléments	103,15	
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	2 430 146 812,05	2 734 018 860,49

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

FCP HSBC ESG EURO MONEY MARKET

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Part ESCALE		
Parts souscrites durant l'exercice	3 182,270	332 406,60
Parts rachetées durant l'exercice	-831 861,577	-86 882 648,91
Solde net des souscriptions/rachats	-828 679,307	-86 550 242,31
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 326 755,840	
Part HSBC ESG EUR MONEY MARKET BD		
Parts souscrites durant l'exercice		
Parts rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats		
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	2,000	
Part HSBC ESG EURO MONEY MARKET BC		
Parts souscrites durant l'exercice	12 379,302	132 103 084,57
Parts rachetées durant l'exercice	-19 542,603	-208 517 156,76
Solde net des souscriptions/rachats	-7 163,301	-76 414 072,19
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	14 228,654	
Part HSBC ESG EURO MONEY MARKET V		
Parts souscrites durant l'exercice	1 070 943,347	111 973 836,80
Parts rachetées durant l'exercice	-917 618,271	-95 735 601,24
Solde net des souscriptions/rachats	153 325,076	16 238 235,56
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	3 193 581,925	
Part HSBC ESG EURO MONEY MARKET ZC		
Parts souscrites durant l'exercice	477 819,631	706 934 840,30
Parts rachetées durant l'exercice	-501 747,920	-743 388 574,79
Solde net des souscriptions/rachats	-23 928,289	-36 453 734,49
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	583 792,568	
Part PATRIMOINE (C)		
Parts souscrites durant l'exercice	2 921 143,114	305 647 616,43
Parts rachetées durant l'exercice	-3 759 874,850	-393 533 736,18
Solde net des souscriptions/rachats	-838 731,736	-87 886 119,75
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	3 572 366,350	
Part PATRIMOINE (D)		
Parts souscrites durant l'exercice	47 749,814	4 702 763,72
Parts rachetées durant l'exercice	-25 544,909	-2 525 730,61
Solde net des souscriptions/rachats	22 204,905	2 177 033,11
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	103 613,783	

FCP HSBC ESG EURO MONEY MARKET

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Part SELECT		
Parts souscrites durant l'exercice	12 191,697	1 312 366 119,67
Parts rachetées durant l'exercice	-12 880,834	-1 386 978 534,43
Solde net des souscriptions/rachats	-689,137	-74 612 414,76
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	4 151,754	
Part TRESORERIE		
Parts souscrites durant l'exercice	87 948,672	92 598 946,97
Parts rachetées durant l'exercice	-104 655,096	-110 168 852,55
Solde net des souscriptions/rachats	-16 706,424	-17 569 905,58
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	79 919,832	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Part ESCALE	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part HSBC ESG EUR MONEY MARKET BD	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part HSBC ESG EURO MONEY MARKET BC	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part HSBC ESG EURO MONEY MARKET V	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part HSBC ESG EURO MONEY MARKET ZC	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part PATRIMOINE (C)	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

FCP HSBC ESG EURO MONEY MARKET

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Part PATRIMOINE (D)	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part SELECT	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part TRESORERIE	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

FCP HSBC ESG EURO MONEY MARKET

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
ESCALE FR0010696534	Capitalisation	Capitalisation	EUR	140 178 870,45	1 326 755,840	105,6554
HSBC ESG EUR MONEY MARKET BD FR0010702530	Distribution	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	EUR	20 464,88	2,000	10 232,4400
HSBC ESG EURO MONEY MARKET BC FR0010696559	Capitalisation	Capitalisation	EUR	153 143 275,57	14 228,654	10 763,0192
HSBC ESG EURO MONEY MARKET V FR001400MB64	Capitalisation	Capitalisation	EUR	337 635 503,72	3 193 581,925	105,7231
HSBC ESG EURO MONEY MARKET ZC FR0000971277	Capitalisation	Capitalisation	EUR	875 666 753,71	583 792,568	1 499,9621
PATRIMOINE (C) FR0013275559	Capitalisation	Capitalisation	EUR	377 011 285,19	3 572 366,350	105,5354
PATRIMOINE (D) FR0013275567	Distribution	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	EUR	10 272 152,38	103 613,783	99,1388
SELECT FR0010619874	Capitalisation	Capitalisation	EUR	451 239 409,98	4 151,754	108 686,4516
TRESORERIE FR0013275542	Capitalisation	Capitalisation	EUR	84 979 096,17	79 919,832	1 063,3042

FCP HSBC ESG EURO MONEY MARKET

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1 +/-	Pays 2 +/-	Pays 3 +/-	Pays 4 +/-	Pays 5 +/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées						
Opérations temporaires sur titres						
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers						
Opérations temporaires sur titres						
Hors-bilan						
Futures		NA	NA	NA	NA	NA
Options		NA	NA	NA	NA	NA
Swaps		NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers		NA	NA	NA	NA	NA
Total						

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total						

FCP HSBC ESG EURO MONEY MARKET

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts					
Obligations	94 837,91	13 254,59	81 583,32		
Titres de créances	1 853 335,51	840 584,35	1 012 751,16		
Opérations temporaires sur titres	477 632,23		477 632,23		
Comptes financiers	2 729,08				2 729,08
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Comptes financiers					
Hors-bilan					
Futures	NA				
Options	NA				
Swaps	NA	-426 798,00	426 798,00		
Autres instruments financiers	NA				
Total		427 040,94	1 998 764,71		2 729,08

FCP HSBC ESG EURO MONEY MARKET

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*)]3 - 6 mois] (*)]6 - 12 mois] (*)]1 - 3 ans] (*)]3 - 5 ans] (*)]5 - 10 ans] (*)	>10 ans (*)
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif							
Dépôts							
Obligations	44 529,71	4 066,54	46 241,66				
Titres de créances	1 133 245,23	385 194,74	314 870,11	20 025,43			
Opérations temporaires sur titres	477 632,23						
Comptes financiers	2 729,08						
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers							
Opérations temporaires sur titres							
Emprunts							
Comptes financiers							
Hors-bilan							
Futures							
Options							
Swaps	102 461,00	-63 241,00	-39 220,00				
Autres instruments							
Total	1 760 597,25	326 020,28	321 891,77	20 025,43			

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

FCP HSBC ESG EURO MONEY MARKET

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1	Devise 2	Devise 3	Devise 4	Devise N
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts					
Actions et valeurs assimilées					
Obligations et valeurs assimilées					
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Créances					
Comptes financiers					
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Dettes					
Comptes financiers					
Hors-bilan					
Devises à recevoir					
Devises à livrer					
Futures options swaps					
Autres opérations					
Total					

FCP HSBC ESG EURO MONEY MARKET

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit^(*)

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions			
Obligations et valeurs assimilées	94 837,91		
Titres de créances	1 375 819,16		477 516,36
Opérations temporaires sur titres			
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers			
Opérations temporaires sur titres			
Hors-bilan			
Dérivés de crédits			
Solde net	1 470 657,07		477 516,36

(*) Les principes et les règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillés au chapitre A2. Règles et méthodes comptables.

FCP HSBC ESG EURO MONEY MARKET

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
BNP PARIBAS FRANCE	15,06	
CREDIT AGRICOLE CIB	18,60	
HSBC FRANCE EX CCF	51,86	
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
BANCO BILBAO VIZCAYA ARG MADRID	162 267,45	
LA BANQUE POSTALE	275 329,58	
NATIXIS	40 035,19	
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Caceis Bank	2 589,19	
LA BANQUE POSTALE	208,92	
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
CREDIT AGRICOLE CIB		14,54
NATIXIS		14,88
Dettes		
Collatéral espèces		
LA BANQUE POSTALE		208,92

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

FCP HSBC ESG EURO MONEY MARKET

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	30/12/2025
Créances		
	Collatéraux	2 798 115,37
	Autres créances	6 557,21
Total des créances		2 804 672,58
Dettes		
	Frais de gestion fixe	1 025 642,60
	Collatéraux	208 921,17
	Autres dettes	14 124,72
Total des dettes		1 248 688,49
Total des créances et des dettes		1 555 984,09

FCP HSBC ESG EURO MONEY MARKET

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	30/12/2025
Part ESCALE	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	886 367,01
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,53
Rétrocessions des frais de gestion	
Part HSBC ESG EUR MONEY MARKET BD	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	27,94
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,14
Rétrocessions des frais de gestion	
Part HSBC ESG EURO MONEY MARKET BC	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	254 088,28
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,13
Rétrocessions des frais de gestion	
Part HSBC ESG EURO MONEY MARKET V	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	1 036 898,19
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,32
Rétrocessions des frais de gestion	
Part HSBC ESG EURO MONEY MARKET ZC	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	275 675,74
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,03
Rétrocessions des frais de gestion	
Part PATRIMOINE (C)	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	2 249 086,53
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,53
Rétrocessions des frais de gestion	
Part PATRIMOINE (D)	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	47 031,50
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,53
Rétrocessions des frais de gestion	

FCP HSBC ESG EURO MONEY MARKET

	30/12/2025
Part SELECT	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	656 142,55
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,13
Rétrocessions des frais de gestion	
Part TRESORERIE	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	212 279,15
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,23
Rétrocessions des frais de gestion	

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	30/12/2025
Garanties reçues	
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	
Garanties données	
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	
Autres engagements hors bilan	
Total	

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/12/2025
Titres pris en pension livrée	476 863 359,27
Titres empruntés	

FCP HSBC ESG EURO MONEY MARKET

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/12/2025
Actions			
Obligations			
TCN			61 400 341,76
	XFCS00X6WV70	HSBC B OIEST+0.3% 14-10-26	36 173 354,82
	XFCS00X6QNX4	HSBC C OIEST+0.19% 02-02-26	25 226 986,94
OPC			
Instruments financiers à terme			189 299 000,00
	60150254HG01	OIEST/0.0/FIX/1.74	4 010 000,00
	61863207HG01	OIEST/0.0/FIX/1.76	19 650 000,00
	66232514HG01	OIEST/0.0/FIX/1.886	19 610 000,00
	68666673HG01	OIEST/0.0/FIX/1.912	14 841 000,00
	67617662HG01	OIEST/0.0/FIX/1.916	19 860 000,00
	67461881HG01	OIEST/0.0/FIX/1.916	21 880 000,00
	66249631HG01	OIEST/0.0/FIX/1.92	24 820 000,00
	67828254HG01	OIEST/0.0/FIX/1.92	8 958 000,00
	68079561HG01	OIEST/0.0/FIX/1.925	24 820 000,00
	68081752HG01	OIEST/0.0/FIX/1.928	14 940 000,00
	69656517HG01	OIEST/0.0/FIX/1.929	15 910 000,00
Total des titres du groupe			250 699 341,76

FCP HSBC ESG EURO MONEY MARKET

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/12/2025	30/12/2024
Revenus nets Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	50 836 107,20	95 325 018,90
Revenus de l'exercice à affecter Report à nouveau	50 836 107,20 137,93	95 325 018,90 801,52
Sommes distribuables au titre du revenu net	50 836 245,13	95 325 820,42

Part ESCALE

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/12/2025	30/12/2024
Revenus nets Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	2 493 989,50	7 183 586,49
Revenus de l'exercice à affecter (**) Report à nouveau	2 493 989,50	7 183 586,49
Sommes distribuables au titre du revenu net	2 493 989,50	7 183 586,49
Affectation : Distribution Report à nouveau du revenu de l'exercice Capitalisation	 2 493 989,50	 7 183 586,49
Total	2 493 989,50	7 183 586,49
* Information relative aux acomptes versés Montant unitaire Crédits d'impôt totaux Crédits d'impôt unitaires		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution Nombre de parts Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

FCP HSBC ESG EURO MONEY MARKET

Part HSBC ESG EUR MONEY MARKET BD

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/12/2025	30/12/2024
Revenus nets	444,07	278,53
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	444,07	278,53
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	444,07	278,53
Affectation :		
Distribution	444,06	278,52
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,01	
Capitalisation		0,01
Total	444,07	278,53
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	2,000	2,000
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	222,03	139,26
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

Part HSBC ESG EURO MONEY MARKET BC

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/12/2025	30/12/2024
Revenus nets	3 325 104,98	8 108 125,66
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	3 325 104,98	8 108 125,66
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	3 325 104,98	8 108 125,66
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	3 325 104,98	8 108 125,66
Total	3 325 104,98	8 108 125,66
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

FCP HSBC ESG EURO MONEY MARKET

Part HSBC ESG EURO MONEY MARKET V

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/12/2025	30/12/2024
Revenus nets	6 691 705,68	10 100 471,17
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	6 691 705,68	10 100 471,17
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	6 691 705,68	10 100 471,17
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	6 691 705,68	10 100 471,17
Total	6 691 705,68	10 100 471,17
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

Part HSBC ESG EURO MONEY MARKET ZC

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/12/2025	30/12/2024
Revenus nets	19 870 573,93	32 930 498,02
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	19 870 573,93	32 930 498,02
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	19 870 573,93	32 930 498,02
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	19 870 573,93	32 930 498,02
Total	19 870 573,93	32 930 498,02
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

FCP HSBC ESG EURO MONEY MARKET

Part PATRIMOINE (C)

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/12/2025	30/12/2024
Revenus nets	6 707 404,82	14 684 832,42
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	6 707 404,82	14 684 832,42
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	6 707 404,82	14 684 832,42
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	6 707 404,82	14 684 832,42
Total	6 707 404,82	14 684 832,42
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

Part PATRIMOINE (D)

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/12/2025	30/12/2024
Revenus nets	184 748,54	265 513,65
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	184 748,54	265 513,65
Report à nouveau	137,93	801,52
Sommes distribuables au titre du revenu net	184 886,47	266 315,17
Affectation :		
Distribution	184 432,53	266 207,03
Report à nouveau du revenu de l'exercice	453,94	108,14
Capitalisation		
Total	184 886,47	266 315,17
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	103 613,783	81 408,878
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	1,78	3,27
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

FCP HSBC ESG EURO MONEY MARKET

Part SELECT

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/12/2025	30/12/2024
Revenus nets	9 800 228,43	18 527 336,99
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	9 800 228,43	18 527 336,99
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	9 800 228,43	18 527 336,99
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	9 800 228,43	18 527 336,99
Total	9 800 228,43	18 527 336,99
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

Part TRESORERIE

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/12/2025	30/12/2024
Revenus nets	1 761 907,25	3 524 375,97
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	1 761 907,25	3 524 375,97
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	1 761 907,25	3 524 375,97
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	1 761 907,25	3 524 375,97
Total	1 761 907,25	3 524 375,97
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

FCP HSBC ESG EURO MONEY MARKET

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées et latentes nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/12/2025	30/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	1 417 909,43	2 158 799,07
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	1 417 909,43	2 158 799,07
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	1 417 909,43	2 158 799,07

Part ESCALE

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/12/2025	30/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	81 989,40	176 958,78
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**) Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	81 989,40	176 958,78
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	81 989,40	176 958,78
Affectation : Distribution Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes Capitalisation		
Total	81 989,40	176 958,78
* Information relative aux acomptes versés Acomptes unitaires versés		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution Nombre de parts Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

FCP HSBC ESG EURO MONEY MARKET

Part HSBC ESG EUR MONEY MARKET BD

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/12/2025	30/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	12,06	7,87
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**) Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	12,06	7,87
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	12,06	7,87
Affectation : Distribution Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes Capitalisation	12,06	7,87
Total	12,06	7,87
* Information relative aux acomptes versés Acomptes unitaires versés		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution Nombre de parts Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

Part HSBC ESG EURO MONEY MARKET BC

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/12/2025	30/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	89 264,02	177 872,43
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**) Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	89 264,02	177 872,43
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	89 264,02	177 872,43
Affectation : Distribution Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes Capitalisation	89 264,02	177 872,43
Total	89 264,02	177 872,43
* Information relative aux acomptes versés Acomptes unitaires versés		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution Nombre de parts Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

FCP HSBC ESG EURO MONEY MARKET

Part HSBC ESG EURO MONEY MARKET V

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/12/2025	30/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	197 145,29	246 593,13
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**) Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	197 145,29	246 593,13
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	197 145,29	246 593,13
Affectation : Distribution Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes Capitalisation	197 145,29	246 593,13
Total	197 145,29	246 593,13
* Information relative aux acomptes versés Acomptes unitaires versés		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution Nombre de parts Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

Part HSBC ESG EURO MONEY MARKET ZC

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/12/2025	30/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	509 974,48	703 188,28
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**) Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	509 974,48	703 188,28
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	509 974,48	703 188,28
Affectation : Distribution Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes Capitalisation	509 974,48	703 188,28
Total	509 974,48	703 188,28
* Information relative aux acomptes versés Acomptes unitaires versés		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution Nombre de parts Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

FCP HSBC ESG EURO MONEY MARKET

Part PATRIMOINE (C)

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/12/2025	30/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	220 522,01	361 736,30
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**) Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	220 522,01	361 736,30
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	220 522,01	361 736,30
Affectation : Distribution Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes Capitalisation		
	220 522,01	361 736,30
Total	220 522,01	361 736,30
* Information relative aux acomptes versés Acomptes unitaires versés		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution Nombre de parts Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

Part PATRIMOINE (D)

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/12/2025	30/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	6 196,69	6 486,37
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**) Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	6 196,69	6 486,37
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	6 196,69	6 486,37
Affectation : Distribution Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes Capitalisation		
	6 196,69	6 486,37
Total	6 196,69	6 486,37
* Information relative aux acomptes versés Acomptes unitaires versés		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution Nombre de parts Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

FCP HSBC ESG EURO MONEY MARKET

Part SELECT

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/12/2025	30/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	263 230,12	406 465,98
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**) Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	263 230,12	406 465,98
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	263 230,12	406 465,98
Affectation : Distribution Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes Capitalisation	263 230,12	406 465,98
Total	263 230,12	406 465,98
* Information relative aux acomptes versés Acomptes unitaires versés		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution Nombre de parts Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

Part TRESORERIE

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/12/2025	30/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	49 575,36	79 489,93
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**) Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	49 575,36	79 489,93
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	49 575,36	79 489,93
Affectation : Distribution Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes Capitalisation	49 575,36	79 489,93
Total	49 575,36	79 489,93
* Information relative aux acomptes versés Acomptes unitaires versés		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution Nombre de parts Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

FCP HSBC ESG EURO MONEY MARKET

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			94 837 909,84	3,90
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			94 837 909,84	3,90
Banques commerciales			25 498 783,12	1,05
BANQUE CANTONALE DE ZURICH 0.0% 15-05-26	EUR	4 100 000	4 066 544,00	0,17
BPCE 0.25% 15-01-26	EUR	2 400 000	2 404 020,99	0,10
CAN IMP BK OISEST+0.3% 10-07-26	EUR	15 000 000	15 063 055,65	0,62
CREDIT MUTUEL ARKEA 0.01% 28-01-26	EUR	1 000 000	998 437,05	0,04
NATWEST MKTS E3R+0.98% 13-01-26	EUR	950 000	956 408,54	0,04
SG E3R+0.5% 19-01-26 EMTN	EUR	2 000 000	2 010 316,89	0,08
Marchés de capitaux			63 553 543,56	2,61
FEDERATION DES CAISSES DESJARDINS QUEBEC E3R+0.55% 17-01-26	EUR	13 297 000	13 370 925,41	0,55
NATL BANK OF CANADA OISEST+0.28% 25-03-26	EUR	19 000 000	19 004 017,47	0,78
NATL BANK OF CANADA OISEST+0.33% 02-10-26	EUR	16 000 000	16 120 182,04	0,66
NATL BANK OF CANADA OISEST+0.33% 07-08-26	EUR	15 000 000	15 058 418,64	0,62
Services financiers diversifiés			5 785 583,16	0,24
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL BFCM 1.625% 19-01-26	EUR	5 700 000	5 785 583,16	0,24
TITRES DE CRÉANCES			1 853 335 517,51	76,27
Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé			1 743 568 872,65	71,75
Banques			66 829 988,31	2,75
MIZUHO BANK ZCP 06-02-26	EUR	25 000 000	24 946 413,72	1,03
MIZUHO BANK ZCP 16-02-26	EUR	30 000 000	29 917 858,03	1,23
MIZUHO BANK ZCP 18-02-26	EUR	12 000 000	11 965 716,56	0,49
Banques commerciales			745 344 611,87	30,68
ALLI B OISEST+0.2% 20-03-26	EUR	5 000 000	5 039 800,47	0,21
ALLI B OISEST+0.21% 20-01-26	EUR	5 000 000	5 058 131,85	0,21
BANK OF MONT LOND ZCP 20-01-26	EUR	15 000 000	14 983 351,83	0,62
BANK O OISEST+0.16% 13-02-26	EUR	25 000 000	25 126 033,92	1,03
BANK O OISEST+0.21% 08-06-26	EUR	24 000 000	24 082 377,07	0,99
BANK O OISEST+0.22% 29-05-26	EUR	18 000 000	18 050 740,02	0,74
BANK O OISEST+0.265% 10-08-26	EUR	10 000 000	10 014 989,82	0,41
BANK O OISEST+0.27% 10-08-26	EUR	10 000 000	10 014 362,07	0,41
BANK O OISEST+0.29% 22-06-26	EUR	25 000 000	25 305 362,03	1,04
BANK O OISEST+0.33% 05-01-27	EUR	10 000 000	10 012 845,41	0,41
BELFIUS SANV ZCP 20-02-26	EUR	20 000 000	19 941 972,18	0,82
BNP PA OISEST+0.19% 13-02-26	EUR	35 000 000	35 293 617,74	1,45
BPI FR OISEST+0.16% 02-01-26	EUR	3 000 000	3 032 133,47	0,12
BPI FR OISEST+0.26% 20-01-26	EUR	10 000 000	10 232 904,17	0,42
BRED OISEST+0.25% 02-01-26	EUR	26 000 000	26 345 476,74	1,08
BRED OISEST+0.25% 05-01-26	EUR	18 000 000	18 236 736,98	0,75

FCP HSBC ESG EURO MONEY MARKET

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
CA OISEST+0.24% 19-05-26	EUR	19 000 000	19 047 738,74	0,78
CA OISEST+0.25% 04-02-26	EUR	39 000 000	39 430 394,25	1,62
CA OISEST+0.28% 13-07-26	EUR	37 000 000	37 025 290,98	1,52
CA OISEST 02-06-26	EUR	25 000 000	25 049 505,47	1,03
HSBC B OISEST+0.3% 14-10-26	EUR	36 000 000	36 173 354,82	1,49
ING BA OISEST+0.21% 25-05-26	EUR	26 000 000	26 101 571,22	1,07
ING BA OISEST+0.285% 01-09-26	EUR	13 000 000	13 051 717,28	0,54
ING BA OISEST+0.3% 04-06-26	EUR	50 000 000	50 664 742,08	2,12
JYSKE BANK DNK ZCP 09-01-26	EUR	25 000 000	24 988 055,71	1,03
KEB HANA BANK LOND ZCP 05-01-26	EUR	15 000 000	14 995 896,96	0,62
KEB HANA BANK LOND ZCP 27-02-26	EUR	25 000 000	24 919 983,32	1,03
MIT S UFJ TRUS BANK ZCP 09-03-26	EUR	10 000 000	9 960 733,68	0,41
MIT S UFJ TRUS BANK ZCP 16-01-26	EUR	22 000 000	21 980 237,32	0,90
MIT S UFJ TRUS BANK ZCP 27-02-26	EUR	16 000 000	15 946 689,33	0,66
NATL B OISEST+0.245% 31-03-26	EUR	15 000 000	15 169 554,03	0,62
SG OISEST+0.15% 02-01-26	EUR	35 000 000	35 251 165,44	1,45
SHINHAN BANK ZCP 09-02-26	EUR	11 000 000	10 975 816,62	0,45
SHINHAN BANK ZCP 13-02-26	EUR	26 000 000	25 937 073,78	1,07
SHINHAN BANK ZCP 21-01-26	EUR	12 000 000	11 986 190,91	0,49
SUMI MIT S TRUS BAN ZCP 04-03-26	EUR	11 000 000	10 960 086,11	0,45
SUMI MIT S TRUS BAN ZCP 18-02-26	EUR	15 000 000	14 957 978,05	0,62
Electricité			8 993 790,29	0,37
RTE EDF TRANSPORT ZCP 13-01-26	EUR	9 000 000	8 993 790,29	0,37
Marchés de capitaux			205 186 284,97	8,44
HSBC C OISEST+0.19% 02-02-26	EUR	25 000 000	25 226 986,94	1,04
NORD B ESTR+0.225% 09-06-26	EUR	30 000 000	30 151 657,50	1,24
NORD B OISEST+0.21% 19-03-26	EUR	30 000 000	30 270 743,93	1,24
NORD B OISEST+0.21% 23-03-26	EUR	11 000 000	11 097 413,77	0,46
NORD B OISEST+0.215% 13-04-26	EUR	20 000 000	20 173 139,90	0,83
NORD B OISEST+0.25% 20-08-26	EUR	20 000 000	20 049 551,73	0,83
NORD B OISEST+0.31% 05-01-27	EUR	10 000 000	10 012 585,43	0,41
OVER C OISEST+0.27% 07-10-26	EUR	10 000 000	10 050 810,79	0,41
ROYA B OISEST+0.29% 04-11-26	EUR	25 000 000	25 081 456,15	1,03
ROYA B OISEST+0.3% 06-11-26	EUR	23 000 000	23 071 938,83	0,95
Services aux collectivités			439 933 940,27	18,10
AGEN CENT ORGA SEC ZCP 02-02-26	EUR	30 000 000	29 944 991,05	1,23
AGEN C OISEST+0.17% 06-02-26	EUR	35 000 000	35 173 369,12	1,45
AGEN C OISEST+0.19% 10-02-26	EUR	22 000 000	22 105 273,86	0,91
AGEN C OISEST+0.22% 01-04-26	EUR	30 000 000	30 028 281,73	1,24
BELG TREA BILL ZCP 10-09-26	EUR	20 000 000	19 721 691,87	0,81
BELG TREA BILL ZCP 13-08-26	EUR	20 000 000	19 751 013,78	0,81
DUTC TREA CERT ZCP 26-02-26	EUR	10 000 000	9 968 496,23	0,41
FRAN TREA BILL BTF ZCP 14-01-26	EUR	25 000 000	24 981 046,33	1,03
FRAN TREA BILL BTF ZCP 18-02-26	EUR	85 000 000	84 765 672,36	3,50

FCP HSBC ESG EURO MONEY MARKET

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
FRENCH REPUBLIC ZCP 11-02-26	EUR	60 000 000	59 858 584,10	2,46
FRENCH REPUBLIC ZCP 12-08-26	EUR	20 000 000	19 741 188,63	0,81
FRENCH REPUBLIC ZCP 21-01-26	EUR	31 000 000	30 964 200,22	1,27
FRENCH REPUBLIC ZCP 28-01-26	EUR	40 000 000	39 938 618,78	1,64
PARIS VILLE DE ZCP 12-01-26	EUR	13 000 000	12 991 512,21	0,53
Services aux professionnels			39 858 957,23	1,64
UNEDIC ZCP 11-05-26	EUR	15 000 000	14 888 134,25	0,61
UNEDIC ZCP 22-01-26	EUR	25 000 000	24 970 822,98	1,03
Services financiers diversifiés			237 421 299,71	9,77
BANQ F OISEST+0.24% 09-03-26	EUR	39 000 000	39 346 578,59	1,62
BANQ F OISEST+0.28% 02-07-26	EUR	52 000 000	52 113 330,24	2,16
DZ BAN OISEST+0.29% 19-02-26	EUR	25 000 000	25 359 507,94	1,04
DZ BAN OISEST+0.3% 07-04-26	EUR	24 000 000	24 422 604,69	1,00
NATI OISEST+0.23% 06-05-26	EUR	37 000 000	37 195 979,26	1,53
NATI OISEST+0.25% 08-07-26	EUR	19 000 000	19 009 415,26	0,78
SFIL ZCP 12-01-26	EUR	40 000 000	39 973 883,73	1,64
Titres de créances non négociés sur un marché réglementé ou assimilé			109 766 644,86	4,52
Banques commerciales			34 984 684,48	1,44
DZ PRIVATBANK ZCP 08-01-26	EUR	35 000 000	34 984 684,48	1,44
Marchés de capitaux			14 992 376,38	0,62
LINDE FINANCE BV ZCP 09-01-26	EUR	15 000 000	14 992 376,38	0,62
Services aux collectivités			24 863 346,90	1,02
BANQ EURO D INVE B ZCP 08-04-26	EUR	25 000 000	24 863 346,90	1,02
Services financiers diversifiés			34 926 237,10	1,44
BELF FINA COMP ZCP 05-02-26	EUR	23 000 000	22 953 794,01	0,95
LAND SECURITIES ZCP 10-02-26	EUR	12 000 000	11 972 443,09	0,49
TITRES FINANCIERS REÇUS EN PENSION			477 100 219,52	19,63
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			477 100 219,52	19,63
Services aux collectivités			477 100 219,52	19,63
BELGIUM GOVERNMENT BOND 1.25% 22-04-33	EUR	89 000 000	80 100 000,00	3,29
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 1.0% 25-05-27	EUR	58 600 000	57 885 080,00	2,38
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.0% 25-02-27	EUR	41 070 000	40 000 000,00	1,65
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 2.0% 25-11-32	EUR	55 700 000	52 000 005,41	2,14
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 2.5% 24-09-26	EUR	44 554 455	44 999 999,55	1,85
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 2.5% 24-09-27	EUR	61 585 500	62 115 135,30	2,56
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 2.75% 25-02-29	EUR	29 095 550	30 000 000,00	1,23
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 3.5% 25-04-26	EUR	58 479 532	59 999 999,83	2,47
FRTR 0.1 03/01/28	EUR	42 553 191	49 999 999,43	2,06
INDEMNITÉS SUR TITRES REÇUS EN PENSION			532 007,31	0,02
Total			2 425 805 654,18	99,82

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

FCP HSBC ESG EURO MONEY MARKET

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total						

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

FCP HSBC ESG EURO MONEY MARKET

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
OISEST/0.0/FIX/1.74	4 010 000	7 990,53		4 010 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.76	19 650 000	30 012,56		19 650 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.832	19 610 000	18 598,42		19 610 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.868	19 800 000	6 635,51		19 800 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.886	19 610 000	7 970,12		19 610 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.91	34 750 000	2 743,88		34 750 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.912	14 841 000	1 436,77		14 841 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.912	24 820 000	1 750,00		24 820 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.914	11 930 000	572,66		11 930 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.915	24 740 000	2 323,84		24 740 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.916	19 860 000	1 178,75		19 860 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.916	21 880 000	912,98		21 880 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.92	24 820 000	1 095,99		24 820 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.92	8 958 000	256,51		8 958 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.923	14 890 000	502,85		14 890 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.925	24 820 000	704,34		24 820 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.928	14 940 000	117,39		14 940 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.928	24 860 000	308,03		24 860 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.929	15 910 000	179,79		15 910 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.929	22 870 000	224,51		22 870 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.113	19 615 000		-14 540,95	19 615 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.115	19 614 000		-14 877,97	19 614 000,00
Sous-total 3.		85 515,43	-29 418,92	426 798 000,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total		85 515,43	-29 418,92	426 798 000,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

FCP HSBC ESG EURO MONEY MARKET

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

FCP HSBC ESG EURO MONEY MARKET

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	2 425 805 654,18
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	
Total instruments financiers à terme - actions	
Total instruments financiers à terme - taux	56 096,51
Total instruments financiers à terme - change	
Total instruments financiers à terme - crédit	
Total instruments financiers à terme - autres expositions	
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	
Autres actifs (+)	5 533 749,85
Autres passifs (-)	-1 248 688,49
Passifs de financement (-)	
Total = actif net	2 430 146 812,05

FCP HSBC ESG EURO MONEY MARKET

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part ESCALE	EUR	1 326 755,840	105,6554
Part HSBC ESG EUR MONEY MARKET BD	EUR	2,000	10 232,4400
Part HSBC ESG EURO MONEY MARKET BC	EUR	14 228,654	10 763,0192
Part HSBC ESG EURO MONEY MARKET V	EUR	3 193 581,925	105,7231
Part HSBC ESG EURO MONEY MARKET ZC	EUR	583 792,568	1 499,9621
Part PATRIMOINE (C)	EUR	3 572 366,350	105,5354
Part PATRIMOINE (D)	EUR	103 613,783	99,1388
Part SELECT	EUR	4 151,754	108 686,4516
Part TRESORERIE	EUR	79 919,832	1 063,3042

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Dénomination du produit: HSBC ESG Euro Money Market

Identifiant d'entité juridique:

96950096CZMCUAG8AP78

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

<input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> <input checked="" type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: _% <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE 	<input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectifs d'investissement durable, il présentait une proportion de 8,66% d'investissements durables <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif social
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: _%	<input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les indicateurs de durabilité

permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Le fonds promeut des caractéristiques E, S et G en investissant principalement dans une sélection de dette privée, publique ou souveraine, sous la forme d'instruments du marché monétaire et titres négociables à court/moyen terme. L'investissement se réalise via une sélection de titres choisis pour leurs qualités financières et pour leurs bonnes pratiques environnementales, sociales, de gouvernance selon une approche best-in-universe. Cette approche consiste en une sélection des émetteurs ayant les meilleures pratiques E.S.G. par rapport à celles des autres émetteurs au sein de l'univers d'investissement. Pour chaque pilier ESG, plusieurs critères sont utilisés, incluant notamment : les émissions de CO2 pour le pilier E, la gestion du personnel pour le pilier S et le niveau d'indépendance des administrateurs pour le pilier G.

De plus, le compartiment s'engage à :

- Exclure des titres d'émetteurs impliqués dans des activités dites « exclues ». Les activités exclues sont énoncées dans la rubrique concernant les éléments contraignants de la stratégie d'investissement,
- Examiner attentivement les questions environnementales au travers des activités d'engagement.

Le fonds est géré activement et ne suit pas un indice de référence. L'indicateur utilisé par le fonds pour évaluer la performance est le €STR. Cependant, celui-ci n'a pas été désigné pour déterminer si le fonds est aligné sur les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

Indicateur de durabilité	Fonds
Pilier E	7.41
Pilier S	5.88
Pilier G	6.96
Score ESG	6.75

Les données de ce reporting sont au 31 Décembre 2025, moyenne des positions des 4 fins de trimestre de l'exercice comptable se terminant le 31 Décembre 2025.

● **...et par rapport aux périodes précédentes?**

Indicateur de durabilité	Fin de la période	Fonds
Pilier E	31 Décembre 2025	7.41
	31 Décembre 2024	7.42
	31 Décembre 2023	7.67
Pilier S	31 Décembre 2025	5.88
	31 Décembre 2024	5.50
	31 Décembre 2023	5.19
Pilier G	31 Décembre 2025	6.96
	31 Décembre 2024	6.72
	31 Décembre 2023	6.29
Score ESG	31 Décembre 2025	6.75
	31 Décembre 2024	6.53
	31 Décembre 2023	6.08

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durable effectués y ont-ils contribué?**

Le fonds promeut tous les piliers (E, S et G). Par conséquent, le principal indicateur de durabilité utilisé pour mesurer la performance ESG du portefeuille est la note ESG. Les impacts sur la durabilité identifiés par la sélection sont un élément clé dans notre processus de prise de décision d'investissement.

Les principales incidences négatives, listées ci-dessous, sont également prises en considération par le fonds :

- Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales, (PAI 10*)
- Exposition à des armes controversées (PAI 14*).

*Conformément au tableau 1 de l'annexe 1 du règlement délégué (UE) 2022/1288 de la commission du 6 avril 2022

De plus, le fonds n'investira pas dans des instruments financiers d'émetteurs exposés à certaines activités (« les activités exclues »). Les activités exclues sont énoncées ci-dessous dans la section concernant les éléments contraignants de la stratégie d'investissement utilisés pour sélectionner les investissements afin d'atteindre chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?**

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" aux objectifs environnementaux ou sociaux s'applique uniquement aux investissements durables sous-jacents du fonds. Ce principe est intégré dans le cadre du processus de prise de décision d'investissement qui inclut la prise en considération des principales incidences négatives.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Non applicable

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?

HSBC Asset Management s'engage à appliquer et à promouvoir les normes internationales. Les dix principes du Pacte mondial des Nations unies comptent parmi les axes prioritaires de la Politique d'investissement responsable de HSBC Asset Management. Ces principes incluent les risques non financiers tels que les droits de l'homme, les normes de travail, l'environnement et la lutte contre la corruption. Le HSBC Asset Management est également signataire des Principes des Nations unies pour l'Investissement Responsable. Ceux-ci fournissent un cadre pour l'identification et la gestion des risques de durabilité.

De plus dans ce fonds, les émetteurs en violation d'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales sont exclus.

Les principales incidences négatives

correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important », en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères propres à l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les principales incidences négatives des investissements sont prises en considération dans la gestion du fonds de la manière suivante :

- Exclusion des émetteurs
 - Considérés comme non conformes aux Principes du Pacte mondial des Nations unies et principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales (PAI 10*)
 - Exposés à des armes controversés (PAI 14*)

*Conformément au tableau 1 de l'annexe 1 du règlement délégué (UE) 2022/1288 de la commission du 6 avril 2022

- Enfin, le fonds prend en considération les principales incidences négatives dans sa démarche d'engagement qui intègre plusieurs leviers d'actions incluant 1) des échanges directs avec les entreprises portant sur leur prise en compte des enjeux environnementaux et sociaux afin de nous assurer de leur capacité à affronter l'avenir et à conserver une viabilité financière à long terme, 2) l'exercice des droits de vote par lequel nous exprimons notre soutien aux initiatives de développement positives ou, à l'inverse, notre désaccord lorsque les administrateurs ne répondent pas à nos attentes, 3) une procédure d'escalade graduelle auprès des entreprises lorsque les risques ou les controverses ESG auxquelles elles sont exposées ne sont pas gérés.

Principal Adverse Impact	Fin de la période	Fonds
10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	31 Décembre 2025	0.00%
	31 Décembre 2024	0.44%
	31 Décembre 2023	0.00%
14. Exposition à des sociétés impliquées dans la production d'armes controversées ou de leurs composants (mines antipersonnel, armes à uranium appauvri, phosphore blanc lorsqu'elles sont utilisées à des fins militaires)	31 Décembre 2025	0.00%
	31 Décembre 2024	0.00%
	31 Décembre 2023	0.00%

Les données de ce reporting sont au 31 Décembre 2025, moyenne des positions des 4 fins de trimestre de l'exercice comptable se terminant le 31 Décembre 2025



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la **plus grande proportion d'investissements** du produit financier au: Moyenne des positions des 4 fins de trimestre de la période de référence se terminant le 31/12/2025

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
Ing Bank N.v. Frn 04-jun-2026	Finance	2,08%	Pays-Bas
Government Of France 0.0% 28-jan-2026	Gouvernement	1,92%	France
LA BANQUE POSTALE 11974760	Autres	1,62%	@NA
Hsbc Continental Europe Sa Frn 03-nov-2025	Autres	1,37%	France
Banque Federative Du Credit Mutuel Societe Anonyme Frn 02-jan-2026	Autres	1,36%	France
Bnp Paribas Sa Frn 04-aug-2025	Autres	1,27%	France
BNP EUCP 0 10/06/25 11937510	Autres	1,24%	France
Government Of France 0.0% 18-feb-2026	Gouvernement	1,21%	France
BANCO BILBAO VIZCAYA ARG 12020884	Autres	1,14%	@NA
Government Of France 0.0% 11-feb-2026	Gouvernement	1,12%	France
CNCASA EUCP 0 01/09/26 11923675	Autres	1,09%	France
Natixis Sa A Conseil D'administration Frn 06-oct-2025	Autres	1,09%	France
Royal Bank Of Canada, London Branch Frn 17-dec-2025	Autres	1,09%	Canada
Banque Federative Du Credit Mutuel Societe Anonyme Frn 09-mar-2026	Finance	1,08%	France
Credit Agricole S.a. Frn 04-feb-2026	Finance	1,08%	France

Les liquidités et les produits dérivés sont exclus



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

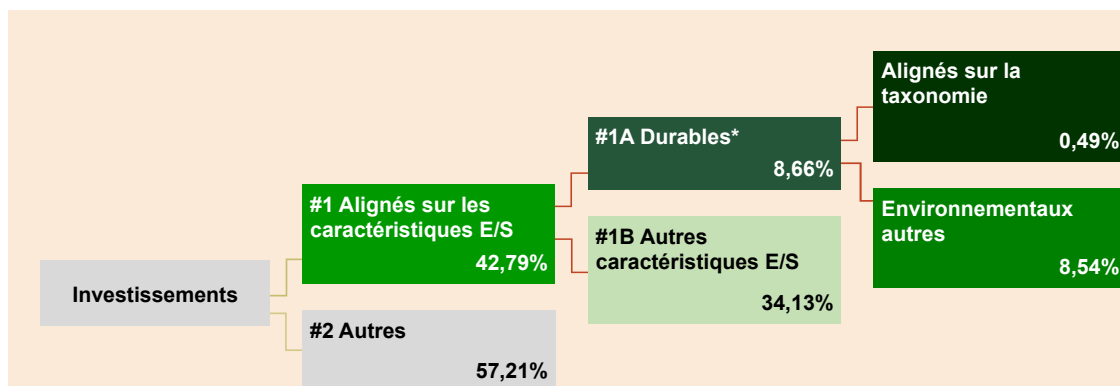
La proportion d'investissements durables était de 8,66%.

La méthodologie de la société de gestion relative à l'investissement durable est disponible dans la rubrique Annexe « SFDR » du règlement (UE) 2019/2088 du rapport annuel.

L'allocation des actifs

décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs?



La catégorie **#1 Alignés** sur les caractéristiques E/S inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés** sur les caractéristiques E/S comprend:

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables

* Une société ou un émetteur considéré comme un investissement durable peut contribuer à la fois à un objectif environnemental et à un objectif social qui peut être aligné ou non aligné sur la taxonomie de l'Union européenne. Les chiffres du graphique ci-dessus le prennent en compte; mais une entreprise ou un émetteur ne peut être comptabilisé qu'une seule fois dans la catégorie #1A Durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Secteur / Sub-Secteur	% d'actifs
Finance	59.67%
Autres	22.00%
Gouvernement	15.88%
Immobilier	0.85%
Services aux Collectivités	0.78%
Santé	0.40%
Biens de Consommation de Base	0.29%
Industrie	0.13%
Liquidités et produits dérivés	0.00%
Total	100.00%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE?

Le fonds ne s'engage pas à réaliser une proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental alignés sur la taxonomie de l'Union Européenne. Cependant, en évaluant les émetteurs, le gérant du fonds applique la politique sectorielle charbon.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE? ¹

Oui:

 Dans le gaz fossile

 Dans l'énergie nucléaire

 Non

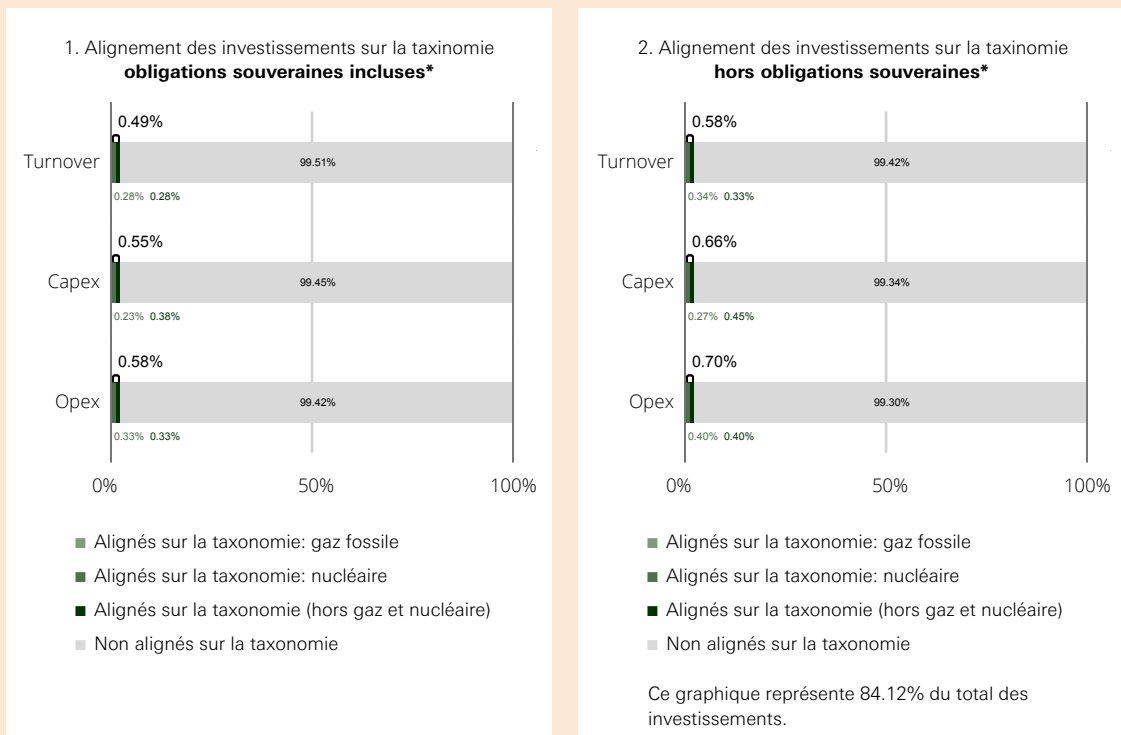
¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE — voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaire** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- des **dépenses d'investissements (CAPEX)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte;
- des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.


Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (EU) 2020/852.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Au cours de la période de référence, la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires était de 0,56% et la proportion d'investissements réalisés dans des activités habilitantes était de 0,26%.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes?**

Indicateur	2024-25	2023-24	2022-23
Chiffre d'affaires - Alignés sur la taxonomie: gaz fossile	0.00%	0.00%	0.00%
Chiffre d'affaires - Alignés sur la taxonomie: nucléaire	0.28%	0.27%	0.26%
Chiffre d'affaires - Alignés sur la taxonomie (hors gaz et nucléaire)	0.28%	0.40%	0.45%
Chiffre d'affaires - Non alignés sur la taxonomie	99.51%	99.33%	99.29%
CapEx - Alignés sur la taxonomie: gaz fossile	0.00%	0.00%	0.00%
CapEx - Alignés sur la taxonomie: nucléaire	0.23%	0.40%	0.48%
CapEx - Alignés sur la taxonomie (hors gaz et nucléaire)	0.38%	0.83%	0.74%
CapEx - Non alignés sur la taxonomie	99.45%	98.77%	98.78%
OpEx - Alignés sur la taxonomie: gaz fossile	0.00%	0.00%	0.00%
OpEx - Alignés sur la taxonomie: nucléaire	0.33%	0.63%	0.76%
OpEx - Alignés sur la taxonomie (hors gaz et nucléaire)	0.33%	0.58%	0.58%
OpEx - Non alignés sur la taxonomie	99.42%	98.79%	98.66%



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE?

Les investissements durables ayant un objectif environnemental non aligné sur la taxonomie de l'UE représentait 8,54%. Le fonds ne s'est pas engagé à réaliser des investissements alignés sur la taxonomie de l'UE.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?

Le fonds ne s'engage pas à avoir une proportion minimale d'investissements durables sur le plan social. Cependant, en évaluant les émetteurs, le gérant du fonds examine, les caractéristiques sociales, le respect des droits de l'Homme et des droits des salariés, la conduite de la gestion et la responsabilité sociale des entreprises.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie "autres", quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elle à eux?

Le fonds peut détenir des liquidités et des produits dérivés. Les instruments dérivés sont utilisés dans un but de couverture du portefeuille contre le risque de taux ou de change. Le fonds pourrait également détenir des investissements résultant d'opérations sur titres ou pour lesquels l'analyse extra-financière n'a pas pu être réalisée en raison de l'indisponibilité des données ESG. Toutefois, la part des actifs du fonds qui bénéficient d'une analyse ESG est toujours supérieure à 90%.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ ou sociales au cours de la période de référence?

Il promeut des caractéristiques environnementales et extra financières en ne sélectionnant que des émetteurs ayant les meilleures notes ESG.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

Non applicable

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?***

Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?***

Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***

Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***

Non applicable

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

FCP HSBC ESG EURO MONEY MARKET

Rapport Loi Energie Climat (LEC) - Article 29

Le Fonds ayant un encours supérieur à 500 millions d'euros, le rapport article 29 de la loi 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat (LEC) est disponible sur le site internet de la société de gestion www.assetmanagement.hsbc.fr. Ce document est publié dans les 6 mois suivant la clôture comptable du Fonds.